



N°005 - Juin 2023

THE DENKYEM REVIEW

SOMMAIRE

4

Le mot du président

5

Présentation de l'association

6

Ils nous rejoignent !

7

Nos récentes publications

19

Nos interviews

36

Activités

40

What's next?



LE MOT DU PRESIDENT

“Dans cette Côte d’Ivoire où est si vive la conscience de la responsabilité de génération en génération, la fierté veut que, chacun de nous laisse, à la génération future, davantage qu’il n’a reçu.”

C'est par cette citation de **SEM Félix Houphouët-Boigny, 1er président de la République de Côte d'Ivoire**, que j'aimerais entamer mon propos.

La raison est simple : elle résume la pensée qui a été la mienne au moment où l'idée m'est venue de **mettre en place ce think tank**.

Fort heureusement, cette idée a rencontré l'assentiment d'autres personnes, qui ont bien voulu s'y associer, et contribuer à en faire une réalité.

Nous y voilà donc ! Le **Denkyem Institute** est né ! Né de la volonté d'un groupe de jeunes ivoiriens talentueux, déterminés, et profondément interpellés par les défis et enjeux auxquels fait face leur pays.

Il ne s'agit pas d'un luxe, mais plutôt d'une prise de conscience que nous définissons comme salutaire compte tenu de notre démographie :

environ $\frac{3}{4}$ des Ivoiriens ont moins de 35 ans.

C'est donc à cette jeunesse de prendre ses responsabilités pour faire bouger les lignes. **Santé, Economie, Education, Justice, Infrastructures**... Autant de sujets cruciaux que nous prendrons plaisir à aborder.

Nous ambitionnons, à terme, d'être un outil stratégique de 1er plan pour notre pays, par la production de rapports de qualité à destination de nos dirigeants, mais aussi par la mise en œuvre de projets à fort impact social au bénéfice de nos concitoyens.

Nous espérons compter sur votre soutien, en vue de mener à bien nos missions.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire !
Que Dieu bénisse cette œuvre !

Dr Emmanuel MIAN

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

QUI SOMMES-NOUS ?

Le **Denkyem Institute** est un **think tank**, un « **cercle de réflexion** » dont le but est d'élaborer des rapports, analyses et propositions concrètes sur des thématiques variées de politiques publiques, à destination des pouvoirs publics ivoiriens, des sphères politico-économiques mais aussi des citoyens désireux d'en savoir plus sur des sujets passionnants mais assez techniques.

POURQUOI L'APPELLATION «DENKYEM»?

Elle fait référence au **symbole Adinkra du crocodile**, caractérisé par son adaptabilité, capable de vivre dans l'eau, dans des zones marécageuses et sur la terre ferme.



Et pour nous dans le monde dans lequel nous sommes, et face aux nombreuses mutations en cours, seuls les Etats capables de **s'adapter aux contraintes de tous ordres** sauront tirer leur épingle du jeu. C'est ce que nous espérons pour notre pays et c'est ce à quoi nous allons nous atteler.

NOTRE SIGNATURE : "THINK. ACT. REACT."

THINK: Être **force de proposition**. Il ne s'agit pas d'utiliser un ton péremptoire, comme si nous détenions la vérité absolue, indiscutable. Il s'agit plutôt de suggérer des idées, faire **émerger des pistes de réflexions**.

ACT: Plus qu'un "think tank", un **"do tank"**. Nos analyses/ rapports doivent avoir un vrai impact sur nos concitoyens. L'objectif est d'arriver à les **faire implémenter** autant que possible.

REACT: Même avec les meilleures prévisions et anticipations, un Etat n'est jamais à l'abri de situations imprévues. Il faut donc être en mesure de **faire face à ces types de contraintes**, en limitant les dégâts au strict minimum.

ORGANISATION

L'Association se compose de :

membres fondateurs;

membres actifs : personnes physiques et morales qui **participent activement au fonctionnement** de l'Association et qui versent une cotisation annuelle. Le montant minimum des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée générale ;

membres associés: Sont Membres associés les personnes physiques **intéressées par les travaux** de l'Association. Elles versent une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé chaque année par l'Assemblée générale.

Les membres actifs sont regroupés autour de deux catégories de pôles en rapport:

avec la **rédaction d'articles**

économie - santé - éducation - infrastructures - énergie et développement durable - transformation numérique - justice - relations internationales et diplomatie - agriculture - art et culture

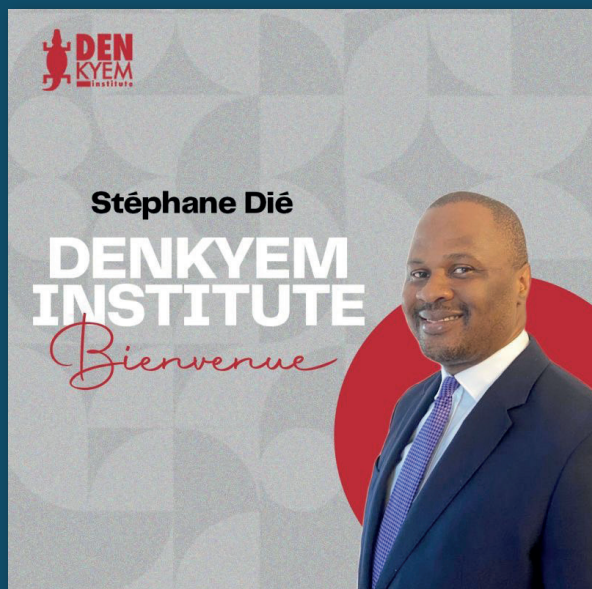
avec les **activités opérationnelles**

communication et événementiel - relations extérieures et partenariats



ILS NOUS REJOIGNENT !

Notre équipe s'agrandit avec l'arrivée de **Stéphane Dié** et **Donassih Abdouh Coulibaly**, que nous vous laissons découvrir :

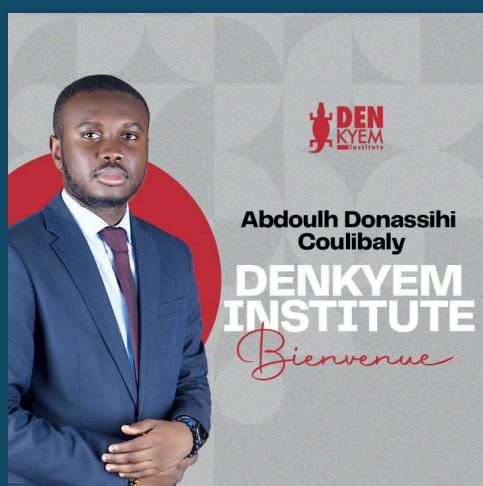


Né en Côte d'Ivoire précisément dans la ville d'Abidjan, il y grandit et y étudie jusqu'au premier cycle universitaire, avant de rejoindre l'Angleterre pour se spécialiser.

Titulaire d'un master en finance obtenu à Londres, il démarre sa carrière dans la finance à la City sur les produits complexes. Cette expérience lui apportera pendant sept (7) années l'expertise et la technicité sur les sujets de la finance de marchés.

En 2009 il prend la décision de rentrer en Côte d'Ivoire où il met ses compétences au service de la filiale d'un groupe bancaire international dans le secteur des services financiers. Cette belle expérience lui permet de découvrir la BRVM et le milieu de la finance dans la zone francophone.

Depuis l'année 2022, il est établi à son propre compte et intervient sur le conseil en investissement et l'accompagnement des financements.
Welcome on board!



Titulaire d'un Bachelor en Sciences Economiques obtenu à Istanbul en Turquie, et d'un Master 2 en Economie de développement et gestion de projets internationaux de l'Université Paris Est Créteil, Donassih Abdouh Coulibaly est aussi écrivain et auteur de deux oeuvres (Les Aventures de Bakus et Idéales Imperfections).

NOS RÉCENTES PUBLICATIONS



- *Le cadre juridique de la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire*
(De Aboubakar Sekongo, paru le 10 mai 2023)
- *Cybersécurité et Confiance Numérique en Côte d'Ivoire*
(De Ansah Yasmine Kamara, paru le 17 mai 2023)
- *Agripreneuriat en Côte d'Ivoire : quel écosystème pour un développement optimal ?*
(De Samuel AHOUDJO et Fulgence SOUMONNI, paru le 05 juin 2023)

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN CÔTE D'IVOIRE

De Aboubakar Sekongo, paru le 10 mai 2023



La corruption est aujourd'hui largement reconnue comme un «mal collectif».

Elle désigne généralement des pratiques déviantes, voire transgressives, ayant pour but d'obtenir des avantages pécuniaires, politiques, personnels ou autres en abusant de sa position. Depuis la fin du XXe siècle, le terme fait en effet référence à une catégorie construite à laquelle correspond un certain nombre de pratiques sociales constituant un « abus de charge publique en vue d'obtenir un avantage privé » (Banque Mondiale) ou un « abus des responsabilités conférées à des fins privées ». (Transparency International)¹.

C'est en effet, l'émergence de l'individualisme et le développement de l'économie de marché qui ont contribué à détacher la corruption de la seule moralité pour la définir comme un problème public. En Côte d'Ivoire, la corruption est devenue un véritable phénomène de société qui gangrène l'administration ivoirienne.

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans une politique d'amélioration de son indice de perception de la corruption (Ipc) après avoir perdu en 2019 environ 1400 milliards de FCFA du fait du phénomène, ce qui représentait 4% de son produit intérieur brut (PIB) et 64 % du service de sa dette.



Selon le rapport de 2021 de Transparency International publié le 25 janvier 2022, la Côte d'Ivoire (classée 104e sur 180 en matière de lutte contre la corruption selon le rapport 2020, une belle progression depuis 2011) fait partie des pays qui ont vu leur score dans l'IPC progresser considérablement au cours des 10 dernières années².

Elle ambitionne d'atteindre le score de 50/100 à l'horizon 2025 en renforçant

son arsenal juridique. Si l'on observe une nette amélioration de l'indice ivoirien, les populations demeurent incrédules et jugent même que le phénomène s'intensifie.

Si tel est le cas, il est légitime de se poser la question de savoir si le cadre juridique de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire est efficace.

Le but de cette réflexion est d'attirer l'attention de l'Etat sur sa politique de lutte contre la corruption en vue de l'améliorer. Aussi nous n'aborderons que dans sa généralité les différents aspects de la corruption dans cette analyse non exhaustive.

L'analyse de l'efficacité du dispositif juridique de lutte contre la corruption nécessite qu'on identifie au préalable les réformes juridiques clés de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire (I), qu'on juge ensuite de leur efficacité (II).

I- UN CADRE JURIDIQUE RENFORCÉ CONTRE LA CORRUPTION EN CÔTE D'IVOIRE



Dans le but d'enrayer la situation actuelle de corruption, l'Etat de Côte d'Ivoire a décidé de réaménager son arsenal juridique en adoptant de nouvelles lois.

Avant celles-ci, le seul cadre juridique après l'indépendance demeurait le code pénal ivoirien qui présentait la corruption et les infractions assimilées³. La nouvelle politique de lutte contre le phénomène a abouti de facto à l'adoption de nouveaux textes aussi bien communautaires, internationaux (A) que nationaux (B), lesquels textes ont permis de créer certaines institutions incontournables dans la lutte contre la corruption.

A- Sur le plan communautaire et international

La Côte d'Ivoire a ratifié le 14 février 2012, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) et le 25 octobre 2012 a suivi la convention des Nations

Unies contre la corruption, signée le 09 décembre 2003 par 114 pays à Merida au Mexique⁴.



Le contenu de ces conventions s'articule autour des mesures et moyens déployés pour freiner le phénomène dans les Etats parties

L'article 4 de la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption énumère les objectifs de ladite convention.

Il s'agit de « promouvoir et renforcer la mise en place en Afrique, par chacun des Etats parties, des mécanismes nécessaires pour prévenir, détecter, réprimer et éradiquer la corruption et les infractions assimilées dans les secteurs publics et privés⁵ ».

Dans la même veine d'idée, la convention des Nations Unies vient renforcer De jure, l'environnement juridique ivoirien.

La mise en œuvre de ces engagements au plan national a conduit à un renforcement du cadre juridique à travers l'adoption de nouvelles lois internes.

B- Sur le plan national

Rappelons que les actes de corruption que sont entres autres, le trafic d'influence, l'abus de fonction, l'entrave au bon fonctionnement de la justice sont sanctionnés d'une peine privative de liberté d'un à cinq (5) ans ainsi que d'une amende de cinq millions pour la première infraction et d'un à cinq millions de francs pour les deux autres.

Quant au détournement de deniers publics, à la corruption d'agent public étranger ou dans le secteur privé, c'est une condamnation de cinq (5) à dix (10) ans que le corrupteur ou le corrompu encourt, en plus d'une amende de cinq à 10 millions de francs⁶.

Pour ce qui est des infractions assimilées, selon l'ordonnance N° 2013-660 relative à ces manquements, les conflits

d'intérêts, les prises illégales d'intérêts, l'enrichissement illicite, les cadeaux, le financement illégal des partis politiques, le harcèlement moral, le recel et les infractions liées à l'obligation de dénonciation sont passibles d'une peine privative de **liberté allant d'une (1) à cinq (5) années** avec des amendes comprises entre un **(1) et cinq (5) millions pour la quasi-totalité**, sauf le financement illégal des partis politiques qui est fixé entre **10 et 50 millions de francs CFA**.



En ce qui concerne l'enrichissement illicite, c'est un emprisonnement d'un **(1) à cinq (5) années ainsi qu'une amende équivalant le triple de la valeur des biens illicitement acquis**⁷.

La création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance par l'ordonnance N° 2013-660 du **20 Septembre 2013**, et l'ordonnance N° 2013-661 du **20 Septembre 2013** portant attributions, compositions, organisation et fonctionnement de la **Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance** vient renforcer le cadre juridique en tenant compte également des engagements internationaux de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.



C'est un instrument mis en place par le gouvernement dans le cadre de son **plan de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière**. Elle est une autorité administrative indépendante dotée d'une **personnalité morale** ainsi que de **l'autonomie financière**.

Elle assure une mission de prévention et de lutte contre la corruption et infractions assimilées. Pour ce faire, elle dispose d'une compétence juridictionnelle sur l'ensemble du territoire.

Egalement, plusieurs lois ont été adoptées, notamment la **Loi N° 2016-992 du 14 novembre 2016** relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la **Loi N° 2018-570 du 13 juin 2018** relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs, experts

et autres personnes concernées, la **Loi N° 2018-573 du 13 juin 2018** portant régime juridique du gel des avoirs et la **Loi N° 2013-857 du 23 décembre 2013** ratifiant l'**ordonnance 2013-660 du 20 Septembre 2013** relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. Toutes ces lois en dépit de leurs spécificités et leurs domaines d'interventions jouent un rôle majeur dans la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.

L'arsenal juridique ivoirien se dote également d'une juridiction spécialisée dénommée **pôle pénal économique et financier** qui vise la répression de la corruption et des infractions assimilées, du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et des infractions financières connexes en cohérence avec les engagements internationaux du pays.



Il est composé d'une équipe de **onze (11) magistrats** dont la **présidente**, cinq (5) **juges d'instructions**, un (1) **procureur de la république adjoint** et quatre (4) **substituts du procureur**.

L'on est en mesure d'affirmer et ce à juste titre que la Côte d'Ivoire dispose d'un arsenal juridique impressionnant dans le cadre de son plan de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, mais peut-on en dire de même de son efficacité ?

II- DE L'EFFICACITÉ DES NOUVELLES RÉFORMES JURIDIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'étude du cadre juridique de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire à permis de reconnaître que l'Etat dans sa politique accorde une place prépondérante au phénomène de corruption et aux infractions qui y sont assimilées.

Cela a permis de produire **des résultats positifs (A)**. Néanmoins, force est de constater qu'il existe des facteurs externes au cadre juridique qui limitent **l'efficacité des moyens de lutte (B)**.

A- Un bilan positif

Le renforcement du cadre juridique de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire a abouti à une nette amélioration de l'indice de perception.

Selon le **rapport de 2020**, une belle

progression a été observée depuis **2011** et le pays fait partie de ceux qui ont vu leur score dans l'IPC progresser considérablement au cours des 10 dernières années⁸.

Nous avons également la **mise en place d'une plateforme informatique**, avec pour mission de recueillir les **dénonciations**, les **signalements** ou **alertes des cas de corruption et infractions** assimilées pour ainsi procéder à leur traitement.



Parlant de répression, il existe « **l'opération coup de poing** » menée dans les secteurs de la santé, la justice, du transport et celui des forces de défense et de sécurité. A cet effet, **70 fonctionnaires et agents de l'État** ont été **épinglés** à l'issue de 133 missions effectuées dans les services de l'administration ivoirienne⁹.

Pour terminer, la création d'une juridiction spécialisée, le **pôle pénal économique et financier**, viendra démanteler les principaux corrupteurs et corrompus de l'administration centrale et décentralisée.

B- Une efficacité limitée par des facteurs externes

L'éradication de la corruption est étroitement liée au système politique de l'Etat. Dans les **pays en voie de développement**, notamment en Côte d'Ivoire, la **désirabilité sociale de la démocratie** va historiquement de pair avec un **double réquisit moral** ; d'abord, **l'exigence de droits et de libertés civils et politiques**, dont le droit de choisir ses gouvernants ; ensuite, **l'exigence d'une justice sociale** se traduisant par l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

C'est ainsi que la démocratie, à la fois comme régime et comme gouvernement pour reprendre Rosanvallon, est apparue légitime dans l'histoire de la plupart des sociétés. Dans ces contextes, la démocratie est dans l'obligation de faire ses preuves. Lorsqu'au terme d'une certaine expérience démocratique se répand le sentiment collectivement partagé de grandes désillusions vis-à-vis des promesses de la démocratie, la légitimité supposée de la démocratie se dissout et émergent des formes de normativités concurrentes¹⁰.

En d'autres termes, **l'éradication de la corruption dépend du respect des promesses de la démocratie vis-à-vis du peuple lui-même. Plus la**

démocratie n'est pas respectée et plus la corruption se développe.

A cet effet, il faut lier nécessairement le contenu des lois à la pratique dans le cadre de la prévention du phénomène. Il s'agit notamment de la transparence effective dans la politique de gestion de l'administration, aussi bien par les agents publics que privés. L'un des facteurs entravant la politique juridique de lutte contre la corruption demeure la culture.

Il s'agit de la balance entre la **primauté des règles juridiques** et du **code d'éthique culturel** de chaque peuple. Il s'agit pour un individu d'agir en faveur du bien être de son entourage pour lequel il se sent moralement obligé d'aider.

Selon le **rapport de l'enquête sur l'état de corruption** à Abidjan (ECA 2015), **22%** de la population affirme que le fort taux de corruption en Côte d'Ivoire est dû à **l'impunité**^[1]. Concernant les **trois pouvoirs, 53%** de la population trouve le **pouvoir judiciaire le plus corrompu**^[2]. Il existe donc d'innombrables raisons qui justifient l'inefficacité des réformes juridiques dans le cadre de la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.

LIENS ET REFERENCES

[1] Sofia Wickberg, « Corruption », mis en ligne sur cairn. info le 14/11/2018.

[2] Rapport d'activité sur l'état de la corruption, tiré du site <https://www.transparency.org/country#CIV>

[3] Anti-corruption laws in Cote d'Ivoire, tiré sur le site www.lexafrika.com

[4] Convention des Nations Unies sur la corruption, décembre 2003.

[5] Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo.

[6] Ordonnance N°2013-660 du 20 Septembre 2013.

[7] Doh Jean Maximin « La corruption, un délit sévèrement puni par la législation ivoirienne, publié le 08 juillet 2018/AIP.

[8] Lutte anticorruption : une cause nationale, tiré du site www.GOUV.CI

[9] Lutte anticorruption. Ibidem.

[10] Jean Abel Pierre « La corruption entre complexité et tour de force du droit international » n°45, 2016, PP.147-162.

[11] Rapport d'enquête sur l'état de la corruption à Abidjan (ECA 2015).

[12] Ibidem

TEXTES DE LOIS

Convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, Maputo, le 11 Juillet 2003.

Convention des Nations Unies contre la corruption, décembre 2003.

Loi N°2013-875 du 23 décembre 2013 ratifiant l'ordonnance 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Loi N° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Loi N° 2018-570 du 13 juin 2018 relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs, experts et autres personnes concernées.

Loi N° 2018-573 du 13 juin 2018 portant régime juridique du gel des avoirs.

Loi N° 2013-857 du 23 décembre 2013 ratifiant l'ordonnance 2013-660 du 20 Septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Ordonnance N°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Ordonnance N° 2013-661 du 20 septembre 2013 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la HABG.

Ordonnance N° 2018-25 du 17 janvier 2018 modifiant l'ordonnance N°2013-660.

RAPPORTS ET ARTICLES

Jean Albert Pierre « La corruption entre complexité et tour de force du droit international » n°45, 2016, PP.147-162.

Rapport d'enquête sur l'état de la corruption à Abidjan (ECA 2015).

Doh Jean Maximin « La corruption, un délit sévèrement puni par la législation ivoirienne », publié le 08 juillet 2018/AIP.

Sofia Wickberg, « Corruption », mis en ligne sur cairn. info le 14/11/2018.

WEBOGRAPHIE

Rapport sur l'état de la corruption en CI, tiré sur <https://www.transparency.org/country#CIV>

Anti-corruption laws in Cote d'Ivoire, tiré sur le site www.lexafrika.com

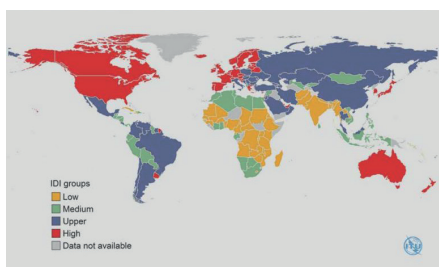
Lutte anticorruption : une cause nationale, tiré du site www.GOUV.CI

CYBERSÉCURITÉ ET CONFIANCE NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

De Ansah Yasmine Kamara, paru le 17 mai 2023

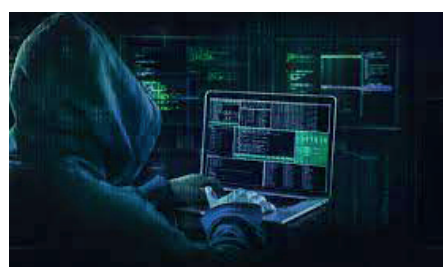


La **cybersécurité** est un domaine en pleine expansion qui vise à **assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes informatiques**. Elle concerne tous les aspects de la sécurité des ordinateurs, des réseaux et des données. La confiance numérique, quant à elle, est liée à l'utilisation sûre et fiable des technologies numériques. En Côte d'Ivoire, ces deux domaines sont en plein essor et il est important de comprendre comment ils interagissent.



Selon le **rapport sur le développement des TIC dans le monde 2017** publié par l'**Union Internationale des Télécommunications (UIT)**, le taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Côte d'Ivoire est élevé, avec un taux d'**accès à Internet de 46,7% en 2017**, avec la majorité des utilisateurs d'internet étant des **jeunes (75%)**¹.

Bien que le pays ait fait des progrès significatifs dans la connectivité et l'utilisation des TIC, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour garantir la cybersécurité et la confiance numérique pour tous les citoyens. La **Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus exposés aux cyberattaques** en raison de sa position géographique et de sa fragilité économique.



En outre, le pays est confronté à un déficit important en matière de compétence numérique, ce qui rend les entreprises et les particuliers vulnérables aux attaques.

Il est donc important de **sensibiliser à la cybersécurité et à la confiance numérique**. Les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales doivent travailler ensemble pour mettre en place des mesures efficaces de cybersécurité et favoriser l'alphabétisation numérique.

I – ÉTAT DE LA CYBERSÉCURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus touchés par les cyberattaques en Afrique. Selon une étude réalisée par **Kaspersky Lab**, en **2017**, le pays a connu une hausse de **48% des cyberattaques** par rapport à **2016**². Les **ransomwares** et les **trojans** sont les types d'attaques les plus ciblés. D'autres menaces, telles que les **attaques basées sur le Web, les escroqueries et le vol d'informations** sont également présentes.

De nombreuses entreprises du pays en ont été victimes parmi lesquelles figurent des **attaques par déni de service (DDoS)**, des **failles de sécurité dans les systèmes d'informations** et des **attaques ciblées**, avec pour conséquences la perte de données sensibles, la **divulgaration d'informations confidentielles** et l'**interruption de services essentiels**.



En **2016**, plusieurs **banques** ont été victimes de **cyberattaques** qui ont entraîné la fuite de données sensibles. Ces attaques ont eu un impact majeur sur la confiance des utilisateurs dans les institutions bancaires ivoiriennes.

Outre les attaques informatiques visant les entreprises, les **citoyens ivoiriens** sont également **victimes d'escroqueries** sur internet. Selon un rapport de l'**ONG Internet Sans Frontières** publié en 2020, la Côte d'Ivoire est le **deuxième pays** le

plus touché par les arnaques en ligne en Afrique, après le **Nigeria**.

Voici quelques-unes des arnaques les plus courantes :

- **L'arnaque aux transferts d'argent**: les escrocs prétendent avoir effectué un transfert d'argent par erreur via mobile money vers le compte de leur victime, et leur demandent de renvoyer l'argent en question. En réalité, le transfert initial est généralement frauduleux, et la victime se retrouve ainsi à envoyer son propre argent aux escrocs sans s'en rendre compte.

- **L'arnaque aux loteries** : les escrocs envoient des courriels ou des messages texte à leurs victimes pour les informer qu'elles ont gagné une loterie ou un concours, et demandent des informations personnelles ou des frais de traitement pour que les gains soient débloqués.

- **L'arnaque à la romance** : les escrocs créent de faux profils sur des sites de rencontre en ligne pour se faire passer pour des personnes attirantes, puis établissent une relation avec leur victime. Ils demandent ensuite de l'argent pour diverses raisons, comme des soins médicaux, des billets d'avion pour venir rencontrer leur victime, ou tout autre prétexte plausible.

- **L'arnaque aux investissements** : les escrocs offrent des investissements prétendument rentables à leurs victimes, souvent dans des domaines comme la crypto-monnaie ou le forex. Ils promettent des rendements élevés en échange d'un investissement initial, mais disparaissent ensuite avec l'argent.



La Côte d'Ivoire est vulnérable aux cyberattaques en raison de sa **faible maturité technologique** et de son **manque de formation** des utilisateurs à la cybersécurité. Les entreprises et les particuliers manquent souvent de connaissances en matière de sécurité informatique et ne prennent pas les mesures nécessaires pour protéger leurs données. De plus, il existe des **lacunes** dans la législation et les réglementations relatives à la cybersécurité, ce qui complique encore le problème.

II – RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS L'ASSURANCE DE LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

Le gouvernement ivoirien a un rôle important à jouer dans la promotion de la confiance numérique au sein du pays. La **cybersécurité** doit être une **priorité nationale** et le gouvernement doit travailler en collaboration avec les acteurs clés du secteur pour **assurer la sécurité des systèmes d'information et des**



données.

Le gouvernement ivoirien a élaboré une **stratégie nationale de cybersécurité** qui vise à **renforcer les capacités des acteurs clés, à sensibiliser et à informer le public sur les dangers de la cybercriminalité, et à lutter contre les cyberattaques.** Certaines mesures ont été prises³ et notamment :

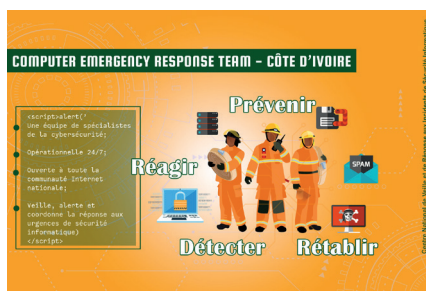
ETAT DES LIEUX DES MESURES MISES EN OEUVRE

Mesures organisationnelles et réglementaires	Mesures techniques et institutionnelles
<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la stratégie nationale de cybersécurité Elaboration du <i>Referentiel Général de Sécurité des Systèmes d'Information (RGSSI)</i> Adoption des textes réglementaires relatifs à l'<i>audit obligatoire des systèmes d'information des personnes morales établies sur le territoire national (art. 59 Loi 546)</i> Accréditation des prestataires d'<i>audit de sécurité des SI (PSSA), des experts auditeurs et des centres de formation des auditeurs en sécurité des SI</i> Accréditation des prestataires de service de certification électronique (PSC-E) Définition et mise en œuvre des obligations légales en matière de protection des données à caractère personnel (mise en conformité) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et renforcement des prérogatives du CI-CERT et de la PLCC Elaboration de la <i>Politique Nationale de sécurité des SI (PNSSI)</i> destinée aux organisations du secteur public en priorité Réalisation d'un <i>projet national d'identification et de cartographie des infrastructures critiques de télécommunications/ITC</i> Réalisation de l'<i>audit de sécurité des SI d'organisations du secteur public</i> Mise en place d'<i>une plateforme de signature électronique</i> Création d'<i>un site en ligne de protection et de sensibilisation des enfants et mineurs en ligne</i> Création d'<i>une plateforme de signalisation et d'assistance destinée aux consommateurs</i>

© Tous droits réservés © 2017, Autorité de Régulation des Télécommunications/ARTCI de Côte d'Ivoire

ARTCI

Face à toutes ces menaces, la Côte d'Ivoire s'est donnée pour mission d'être l'un des pays les plus résilients en matière de **cybersécurité** en **Afrique subsaharienne**. Le gouvernement ivoirien a mis en place un certain nombre de **mesures pour lutter contre la menace croissante de la cybersécurité.**



En 2020, le gouvernement ivoirien a adopté le décret **N°2020-128** qui a

permis la création du **CI-CERT (CÔTE D'IVOIRE – COMPUTER EMERGENCY RESPONSE TEAM)** qui est une équipe de réponse aux incidents et de protection du cyberspace national. Cela a été rendu opérationnel par l'**Autorité de Régulation des Télécommunications/ TIC de Côte d'Ivoire**, en application des recommandations de la première conférence régional Africaine sur la cybersécurité (**AfCybersec 08**)⁴.

La création des structures comme le **CI-CERT** et la **PLCC (Plateforme de lutte contre la cybercriminalité)** montrent l'engagement du gouvernement ivoirien dans la promotion de la confiance numérique au sein du pays. Selon les rapports du gouvernement en **2021**, la **PLCC** traite en moyenne **4 500 à 5 000 plaintes par an**⁵. Le gouvernement semble avoir fait des progrès dans la sensibilisation aux menaces liées à la cybercriminalité, comme en témoigne le niveau d'éducation de plus en plus élevé de la société civile sur le sujet.

Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le niveau de cybersécurité en Côte d'Ivoire. Les utilisateurs doivent être **conscients des risques** et **prendre les précautions nécessaires** pour se protéger contre les cyberattaques. Les entreprises et les organisations doivent également investir dans des solutions de sécurité informatique robustes et mises à jour afin de protéger leurs systèmes contre les pirates informatiques.

III – MESURES ET BONNES PRATIQUES DE CYBERSÉCURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE



La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus connectés d'Afrique, avec une population active sur les réseaux sociaux et un taux de pénétration internet élevé. Ces dernières années, le nombre d'internautes en Côte d'Ivoire a été multiplié par trois, passant de **3,8 millions en 2014** à **11,6 millions en 2017**, selon une étude publiée par le cabinet international OpinionWay⁶. En raison de cette croissance rapide du nombre d'utilisateurs Internet, le pays est confronté à de nombreux défis en matière de cybersécurité.

Bien que des mesures aient été prises

pour renforcer la sécurité en ligne, il reste encore beaucoup à faire pour **sensibiliser la population** aux risques de sécurité en ligne et pour **améliorer la coopération** entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la cybercriminalité. En somme, la **cybersécurité** reste un **enjeu majeur** en Côte d'Ivoire et nécessite une attention constante de la part de tous les acteurs concernés.

Il est important de mettre en place des **mesures adéquates** et de suivre les bonnes pratiques en matière de



cybersécurité. Parmi les mesures à prendre, il convient notamment de **renforcer la sécurité des réseaux** et des **systèmes d'information**, de **sensibiliser et former le personnel** sur les bonnes pratiques en matière de cybersécurité, et d'avoir une **approche d'amélioration continue** pour la cellule nationale de cyberdéfense et le cadre législatif et réglementaire puisque le milieu de la cybersécurité est en constante évolution et que de nouveaux types de menaces émergent chaque jour.

Parmi les bonnes pratiques à suivre, il convient aussi de **développer des partenariats public-privé**. Cela peut être très utile car permettant de combiner les ressources, les compétences et l'expertise des deux secteurs pour améliorer la sécurité des infrastructures critiques et des données sensibles. Ce type de partenariat permettrait de **mettre en place des mesures efficaces pour prévenir et lutter contre les cyberattaques, et renforcer la confiance numérique en Côte d'Ivoire.**

Le partenariat public-privé comprendrait la **mise en place d'un cadre législatif et réglementaire** pour soutenir la cybersécurité, la **formation des acteurs des secteurs privé et publique** à la cybersécurité, le développement de plateformes technologiques pour renforcer les capacités de détection et de prévention des cyberattaques et l'adoption d'une culture commune de sécurité numérique.

Le gouvernement ivoirien peut apporter des **ressources financières** et des **incitations** pour encourager les entreprises à investir dans la cybersécurité. Il peut également fournir une **réglementation** et des **normes de sécurité claires** pour les entreprises afin de s'assurer que tous les

acteurs respectent des standards minimum.

De leur côté, les entreprises peuvent apporter leur **expertise** en matière de **technologie** et de **sécurité**, ainsi que la **connaissance** de leurs propres réseaux et de leurs données. Elles peuvent également aider à **sensibiliser les utilisateurs à la cybersécurité** et fournir des formations et des ressources pour améliorer les pratiques de sécurité.

Ce type de partenariat a le potentiel de faire **avancer considérablement les efforts régionaux** pour lutter contre la cybercriminalité et promouvoir la sécurité numérique en Côte d'Ivoire. C'est un exemple de la façon dont le gouvernement ivoirien et les entreprises privées peuvent collaborer pour relever les défis technologiques et sécuritaires auxquels sont confrontés le pays.

IV – AVENIR DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DE LA CONFIANCE NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire connaît une **forte croissance économique** et le numérique est en train de jouer un rôle de plus en plus important dans son développement. La cybersécurité est donc essentielle pour **garantir la continuité du développement du pays**. De même, la confiance numérique est cruciale pour garantir que les citoyens ivoiriens puissent profiter pleinement des opportunités offertes par le numérique.

Le gouvernement, les entreprises et la société civile ont commencé à investir davantage dans la cybersécurité pour protéger les infrastructures critiques, les données personnelles et les transactions électroniques. Cependant, le secteur est confronté à un **manque de personnel qualifié**.

Le nombre de professionnels qualifiés en cybersécurité en Côte d'Ivoire est **très limité**, et la **formation** dans ce domaine est encore **insuffisante**. Les établissements d'enseignement supérieur ne proposent pas suffisamment de programmes de formation



FORMATION CERTIFIANTE EN CYBERSÉCURITÉ
Possibilité de poursuivre pour l'obtention d'un diplôme en Master (sous condition)

pour répondre à la demande du marché, et les **entreprises** ont du **mal à recruter des professionnels qualifiés** dans ce domaine.

En outre, la plupart des professionnels de la sécurité informatique en Côte d'Ivoire

sont concentrés à Abidjan, la capitale économique du pays. Cela crée une **disparité régionale** dans l'accès aux compétences, qui peut laisser certaines régions plus **vulnérables** aux **attaques informatiques**.

Face à ce constat, il est essentiel de **renforcer les programmes de formation** en cybersécurité dans le pays, afin de combler le manque de personnel qualifié dans ce domaine. Les **gouvernements** et les **entreprises** devraient également travailler ensemble pour **développer des initiatives** visant à sensibiliser la population aux risques de sécurité en ligne. De cette façon, il sera possible de protéger les entreprises et les citoyens contre les cybermenaces et de renforcer la sécurité informatique de la Côte d'Ivoire.

Face à ce problème de pénurie de professionnels qualifiés en cybersécurité en Côte d'Ivoire, diverses initiatives ont été mises en place pour **promouvoir la sécurité informatique** et **sensibiliser la population** aux risques de sécurité en ligne. Parmi celles-ci, le **Cyber Africa Forum** qui est une conférence annuelle qui rassemble des experts, des décideurs, des représentants gouvernementaux, des acteurs de l'industrie et des chercheurs dans le domaine de la cybersécurité en Afrique. L'objectif de cette conférence est de **promouvoir la cybersécurité en Afrique**, de discuter des enjeux de sécurité



liés aux technologies de l'information et de la communication, et de partager des expériences et des bonnes pratiques⁷.

La conférence aborde des sujets tels que la protection des infrastructures critiques, la sécurité des données, la sécurité des applications et des réseaux, la lutte contre la cybercriminalité, la gouvernance de l'Internet, la sensibilisation et la formation des utilisateurs, et la coopération internationale en matière de cybersécurité.

Le Cyber Africa Forum permet également de **renforcer la collaboration** entre les acteurs africains et internationaux de la cybersécurité, de **favoriser l'échange de connaissances et d'expertise**, et de promouvoir la mise en place de politiques et de réglementations efficaces pour garantir la sécurité et la confiance dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en Afrique. La **troisième édition** du Cyber Africa Forum s'est tenue à Abidjan du **24 au 25 Avril 2023**.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire a un **potentiel énorme** en termes de **développement économique et social**, mais elle doit faire face à de nombreux défis en matière de cybersécurité et de confiance numérique. Ces défis peuvent être surmontés grâce à une **bonne gestion des risques**, une **meilleure collaboration** entre les acteurs des secteurs public et privé, et à une plus grande sensibilisation des citoyens.

Il est important de **renforcer la législation** et les **réglementations** en matière de cybersécurité et de protection des données. Il est également essentiel d'investir dans la formation des professionnels et des gestionnaires des secteurs public et privé sur ces sujets afin de garantir un haut niveau de sécurité numérique. Seul un environnement numérique sûr peut encourager la participation citoyenne et le développement durable.

LIENS ET REFERENCES

^[1] L'Union Internationale des Télécommunications, Rapport sur le développement des TIC dans le monde 2017

^[2] Kaspersky Lab, Études Statistiques : Évolution des menaces informatiques au deuxième trimestre 2017.

^[3] ARTCI - ETAT DES LIEUX DE LA SECURITE EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE 2017

^[4] CI-CERT – Historique et Création

^[5] CYBERCRIMINALITE : LA PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE TRAITE EN MOYENNE 4 500 A 5 000 PLAINTES PAR AN

^[6] Abidjan.net - Environ 11 millions d'internautes en Côte d'Ivoire dont cinq millions actifs sur les réseaux sociaux (Etude)

^[7] Cyber Africa Forum

Abidjan.net, 2022 : <https://news.abidjan.net/articles/708247/environ-11-millions-d-internautes-en-cote-divoire-dont-cinq-millions-actifs-sur-les-reseaux-sociaux-etude>

ARTCI - Etat des lieux de la sécurité en ligne en Côte d'Ivoire, 2017 : https://www.itu.int/en/ITU-D/Initiatives_cybersecurite-ARTCI.pdf

Côte d'Ivoire – Computer Emergency Response Team : <https://www.cicert.ci/>

Cyber Africa Forum, 2023 : Cyber Africa Forum Kaspersky Lab, 2017 : IT threat evolution Q2 2017. Statistics | Securelist

Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021 : https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12960

Union Internationale des Télécommunications, 2017 : Measuring the Information Society Report (itu.int)

AGRIPRENEURIAT EN CÔTE D'IVOIRE : QUEL ÉCOSYSTÈME POUR UN DÉVELOPPEMENT OPTIMAL ?

De Samuel AHOUDJO et Fulgence SOUMONNI, paru le 05 juin 2023



Ces dix dernières années, l'entrepreneuriat des jeunes a été abondamment cité parmi les moyens à privilégier pour favoriser la création d'emplois et la croissance économique dans les pays en développement (Mwatsika & Sankhulani, 2016). D'aucuns considèrent que l'effectif croissant de jeunes est un énorme vivier de talents inexploités et un risque d'instabilité sociale dans une conjoncture économique difficile. L'agriculture pourrait jouer un rôle majeur dans cet élan entrepreneurial du continent.

En effet selon la Banque africaine de développement, l'agriculture est le moteur de l'économie africaine et demeure le premier employeur et la principale source de revenu pour la plupart des ménages africains.



L'entrepreneuriat agricole est la base de la créativité, de l'innovation, de la rentabilité et de la gestion des risques des producteurs agricoles (Njegomir et al., 2017). En Afrique il est une voie prometteuse pour le développement économique et social du continent. En Côte d'Ivoire, le secteur agricole représente près de 22% du PIB et emploie plus de la moitié de la population active (Siaka et al., 2019).

Face aux défis croissants liés à l'urbanisation, à la sécurité alimentaire et aux changements climatiques, l'agripreneuriat émerge comme une solution viable pour stimuler l'innovation et la croissance dans le secteur agricole.

Cependant, pour assurer un développement optimal de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire, il est crucial de créer un écosystème favorable à l'émergence et à la croissance des entreprises agricoles.

Dans cet article, nous examinerons les différents acteurs de l'écosystème agripreneurial en Côte d'Ivoire, analyserons les forces et les faiblesses de cet écosystème et proposerons des leviers pour renforcer ce dernier afin d'y favoriser son développement.

I. AGRIPRENEURIAT ET ÉCOSYSTÈME AGRIPRENEURIAL

L'agripreneuriat est un néologisme, un mot-valise combinant « agriculture » et « entrepreneuriat ». Selon Ndedi et Feussi (2017), les agripreneurs sont les personnes qui se lancent malgré les risques dans un créneau inexploité ou mal exploité qu'elles ont découvert dans le secteur de l'agriculture.



L'écosystème agripreneurial est un ensemble d'acteurs et de facteurs qui interagissent pour soutenir le développement des entreprises agricoles (OECD, 2020). Cet écosystème comprend les entrepreneurs agricoles, les investisseurs, les institutions publiques et privées, les partenaires techniques et financiers, les fournisseurs de services, les clients et les consommateurs. Les interactions entre ces différents acteurs sont essentielles pour favoriser la création et la croissance des entreprises agricoles durables.

II. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉCOSYSTÈME AGRIPRENEURIAL IVOIRIEN

L'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire est composé de plusieurs acteurs qui travaillent ensemble pour soutenir et promouvoir le développement du secteur agricole.

Voici quelques-uns des acteurs clés de cet écosystème :

i. Les entrepreneurs agricoles : Ce sont les acteurs clés de l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire. Ils sont les créateurs d'entreprises agricoles et sont à la base de la production alimentaire.

ii. Les organisations gouvernementales : Le gouvernement ivoirien joue un rôle important dans la promotion et le développement du secteur agricole. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est le principal organisme gouvernemental chargé de la supervision et de la réglementation du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien a mis en place plusieurs initiatives pour promouvoir le développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire, notamment en investissant dans les infrastructures et en offrant des subventions pour les projets agricoles. Cependant, selon la Banque mondiale, le secteur agricole ivoirien est confronté à plusieurs défis, notamment une productivité faible, des coûts élevés et une concurrence accrue de la part des producteurs étrangers.

iii. Les organisations non gouvernementales (ONG) : Les ONG travaillent aux côtés des entrepreneurs agricoles pour promouvoir et développer le secteur agricole en Côte d'Ivoire. Selon les données de la FAO, il y a environ 400 organisations de la société civile actives dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en Côte d'Ivoire. Ces ONG fournissent des services de conseil et de formation pour les entrepreneurs agricoles, ainsi que des financements et une assistance technique pour les projets agricoles.

iv. Les institutions financières : Les institutions financières telles que les banques et les sociétés de microfinance jouent un rôle clé dans le financement des projets agricoles en Côte d'Ivoire. Selon les données de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le secteur financier en Côte d'Ivoire est en croissance, avec une augmentation du nombre de comptes bancaires et une expansion des réseaux de microfinance.

v. Les fournisseurs de services, tels que les entreprises de transport, les fournisseurs de semences, les entreprises de transformation alimentaire, les distributeurs et les détaillants, jouent également un rôle crucial dans l'écosystème de l'agripreneuriat en fournissant des services et des produits essentiels aux entreprises

agricoles. Les clients et les consommateurs sont également des acteurs clés de l'écosystème de l'agripreneuriat, car ils fournissent une demande pour les produits agricoles et peuvent influencer la stratégie de l'entreprise et son développement.

vi. Les universités et les centres de recherche : Les universités et les centres de recherche sont des acteurs importants de l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire. Ils mènent des recherches sur les nouvelles techniques agricoles et fournissent des informations précieuses aux entrepreneurs agricoles pour améliorer leurs productions et développer leurs entreprises.

L'écosystème de l'agripreneuriat repose sur les interactions entre ces différents acteurs. Les entrepreneurs agricoles ont besoin de **financements**, de **compétences techniques** et d'un **environnement réglementaire** favorable pour développer leurs activités.



Les **investisseurs** ont besoin de **projets** solides et rentables pour investir leur argent. Les **institutions** ont besoin de **politiques et de programmes** adaptés pour stimuler l'entrepreneuriat agricole. Les **partenaires** techniques et financiers ont besoin de **projets** pertinents et bien structurés pour apporter leur appui aux entrepreneurs agricoles.

L'impact de l'écosystème de l'agripreneuriat sur le développement de l'agripreneuriat est significatif. Un **écosystème solide** peut favoriser l'**émergence et la croissance d'entreprises agricoles durables**, créatrices d'emplois et de richesses, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement. En revanche, un **écosystème faible** peut entraver le développement de l'agripreneuriat en **limitant l'accès au financement**, aux marchés et aux ressources nécessaires à la croissance des entreprises agricoles.

III. ANALYSE DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'AGRIPRENEURIAT EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un pays aux **ressources naturelles abondantes** et à l'**économie agricole dynamique**, offrant ainsi un fort potentiel pour le développement de

l'agripreneuriat. Cependant, malgré les progrès récents dans la promotion de l'entrepreneuriat agricole, l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire présente encore **certaines faiblesses** qui entravent le développement optimal du secteur.

Dans cette section, nous examinerons les **forces** et les **faiblesses** de l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire, ainsi que les opportunités pour le développement futur du secteur.

3.1. Forces de l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire dispose de nombreux atouts qui soutiennent le développement de l'agripreneuriat.

D'abord, le pays bénéficie d'un **climat propice à l'agriculture**, avec une pluviométrie abondante et régulière sur la majeure partie du territoire. Selon les données de la FAO, la Côte d'Ivoire a une superficie cultivable de **7,2 millions d'hectares**, dont seulement **30 %** sont actuellement **exploités**. En outre, le pays dispose d'une grande variété de **terres cultivables**, allant des terres forestières riches en biodiversité aux terres fertiles des plaines côtières. La Côte d'Ivoire est également riche en diversité de **cultures agricoles**, notamment le cacao, le café, le palmier à huile, le caoutchouc et les fruits tropicaux.

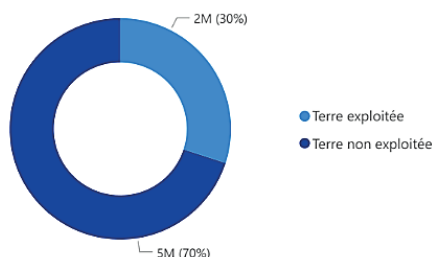


Figure 1 : proportion de terre inexploitée en Côte d'Ivoire
Source : FAO

Le gouvernement ivoirien a pris des mesures pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole, notamment en créant des **structures institutionnelles** telles que le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (**FIRCA**) et en lançant des initiatives telles que le Programme National d'Investissement Agricole (**PNIA**). De plus, il existe des **programmes de formation et de soutien financier** pour les entrepreneurs agricoles, tels que le programme d'entrepreneuriat agricole de la Banque Africaine de Développement (**BAD**). Selon la Banque mondiale, le PNIA a permis de financer plus de **800 projets agricoles** depuis son lancement en 2012.

3.2. Faiblesses de l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire

Malgré les forces mentionnées précédemment, l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire présente également des faiblesses importantes.

D'abord, les entrepreneurs agricoles sont souvent confrontés à des obstacles liés à l'**accès au financement**. Selon une étude de la Banque mondiale, seulement **5% des exploitants agricoles** en Côte d'Ivoire ont accès à des **financements formels**. Les institutions financières ont souvent des politiques restrictives en matière de financement de l'agriculture, ce qui rend difficile l'obtention de prêts bancaires pour les entrepreneurs agricoles.



De plus, les **infrastructures** de transport et de stockage des produits agricoles sont souvent **insuffisantes**, ce qui rend difficile la commercialisation de leurs produits. Selon une étude du PNIA, les **pertes post-récolte** pourraient atteindre jusqu'à **30%** pour certaines cultures.

En outre, l'agriculture en Côte d'Ivoire est souvent caractérisée par des **pratiques agricoles non durables**, telles que la déforestation, la surexploitation des sols et l'utilisation excessive de pesticides et d'engrais. Selon une étude de la **FAO**, la Côte d'Ivoire a perdu près de **90% de sa couverture forestière** depuis les années **1960** en raison de l'**expansion des terres agricoles** (Opendata Côte d'Ivoire, 2022).

Ceci peut avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine, tout en réduisant la durabilité à long terme de l'agriculture. Enfin, malgré les efforts du gouvernement pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole, il existe encore un **manque de coordination** entre les différentes parties prenantes du secteur, ce qui peut limiter l'efficacité des politiques publiques.

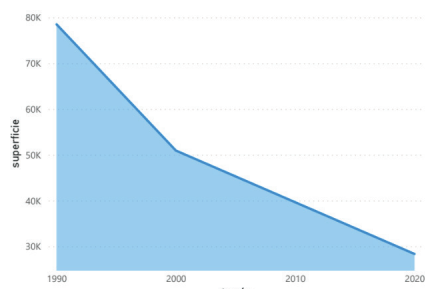


Figure 2 : Evolution de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire de 1990 à 2020

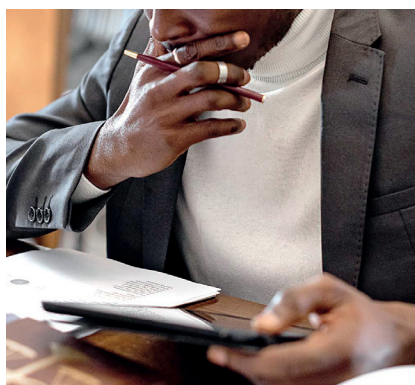
Source : Opendata Côte d'Ivoire, 2022

3.3. Un focus sur le système de taxation et d'imposition

Le système de **taxation et d'imposition** peut avoir un impact significatif sur la capacité des **startups agripreneuriales** en Côte d'Ivoire à se développer et à prospérer. Dans les paragraphes qui suivent, nous essayons d'énumérer quelques contraintes liées au système de taxation et d'imposition ivoirien.

3.3.1. Contraintes de trésorerie

Les startups agripreneuriales ont souvent des **budgets limités**, ce qui signifie que les paiements d'impôts et de taxes peuvent avoir un impact significatif sur leur trésorerie. Selon l'**indice de compétitivité mondiale 2019**¹ du Forum économique mondial, la **Côte d'Ivoire** occupe la **131ème place sur 141 pays** en termes de financement des PME. Il est donc plus difficile pour les startups de financer leur développement et de faire face aux dépenses imprévues. Par ailleurs, Il n'y a pas de régime fiscal spécifique dédié uniquement aux startups.



Voici quelques exemples d'incitations fiscales qui pourraient être applicables aux startups en Côte d'Ivoire :

- **Exonérations temporaires** : Certaines entreprises en phase de démarrage peuvent bénéficier d'exonérations temporaires d'impôts sur les bénéfices pendant une période déterminée, généralement pour encourager l'investissement et la création d'emplois.
- **Crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R&D)** : Les startups

qui investissent dans la R&D peuvent être éligibles à des crédits d'impôt pour encourager l'innovation et la croissance.

- **Zones franches et zones économiques spéciales** : Les entreprises situées dans certaines zones géographiques peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, tels que des exonérations d'impôts sur les bénéfices, des réductions de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et des exonérations de droits de douane.

3.3.2. Coûts supplémentaires

Les startups agripreneuriales en Côte d'Ivoire peuvent être soumises à des **coûts supplémentaires** liés aux impôts et aux taxes. Cela inclut des frais pour l'enregistrement de l'entreprise, des taxes sur les ventes, des taxes foncières, des taxes sur les importations et d'autres frais.

3.3.3. Complexité administrative

Les règles fiscales et d'imposition peuvent être complexes et difficiles à comprendre pour les entrepreneurs débutants. Cela peut entraîner des **erreurs de déclaration ou des retards de paiement**, qui peuvent entraîner des amendes et des pénalités supplémentaires. Par exemple, selon le même rapport **Doing Business 2020** la banque Mondiale, les délais de mise en conformité aux frontières d'exportation pour le transport maritime sont de plus de 200 heures en Côte d'Ivoire en comparaison à 10 heures à Singapour.

3.3.4. Impact sur la compétitivité

Les startups agripreneuriales en Côte d'Ivoire peuvent être confrontées à des **concurrents internationaux** qui bénéficient de régimes fiscaux plus **avantageux**. Selon l'indice de compétitivité mondiale 2019, les entreprises ivoiriennes sont soumises à des **taux d'imposition élevés**, ce qui peut les rendre **moins compétitives** sur le marché mondial et entraver leur croissance et leur développement. Selon le même rapport, la **Côte d'Ivoire** est classée **83ème** sur l'effet de distorsion² des taxes et des subventions sur la concurrence à l'échelle locale. Cela montre une répartition inégale des subventions et taxes entre les différentes entreprises engendrant une forte distorsion de la concurrence entre entreprises locales.

Cependant, il convient de noter que le gouvernement ivoirien a mis en place des mesures pour **encourager le développement des startups agripreneuriales**, notamment en offrant des avantages fiscaux pour les entreprises qui investissent dans le secteur agricole. Par exemple, le **Code des Investissements de Côte d'Ivoire** prévoit des avantages fiscaux tels que des **exemptions d'impôts** sur les **bénéfices** et des **réductions de la taxe foncière** pour les entreprises agricoles. De plus, le gouvernement a mis

en place des programmes pour promouvoir l'entrepreneuriat et soutenir les startups en Côte d'Ivoire, tels que le Fonds d'Appui aux Micro-Entreprises (**FAMAE**) et le Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes (**PNDEJ**).



3.4. Opportunités pour le développement de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire

Malgré les défis, l'écosystème de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire offre également de nombreuses opportunités pour les entrepreneurs agricoles. Tout d'abord, la **demande** pour les produits agricoles ivoiriens est en **constante augmentation**, tant sur le marché local que sur les marchés internationaux. Selon le PNIA, le secteur agricole ivoirien a connu une **croissance annuelle moyenne de 5,8%** entre 2011 et 2016. En outre, la Côte d'Ivoire dispose d'une **main-d'œuvre jeune et dynamique**, qui peut apporter une innovation et une créativité essentielles au secteur. Enfin, l'**adoption de pratiques agricoles durables** peut non seulement aider à préserver l'environnement, mais aussi améliorer la productivité et la qualité des produits agricoles.

IV. LES LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT OPTIMAL DE L'AGRIPRENEURIAT EN CÔTE D'IVOIRE

4.1. Renforcer la formation et l'accès aux financements

Renforcer la formation des entrepreneurs agricoles et faciliter leur accès aux financements est un facteur clé pour favoriser le développement de l'agripreneuriat en Côte d'Ivoire. Le gouvernement peut jouer un rôle clé en investissant dans des **programmes de formation professionnelle** adaptés aux besoins du secteur agricole. De plus, il est important d'encourager la création de **mécanismes de financement** adaptés aux besoins des entrepreneurs agricoles, tels que des fonds d'investissement ou des prêts à taux préférentiels.



Il est important de noter que de nombreuses initiatives existent en Côte d'Ivoire pour former les agripreneurs. **Agribusiness TV** par exemple est une plateforme en ligne qui fournit des **vidéos éducatives et inspirantes** pour les agripreneurs en Afrique, y compris en Côte d'Ivoire. Les vidéos couvrent des sujets tels que la production agricole, la transformation des produits, la commercialisation et la gestion d'entreprise.



En ce qui concerne l'accès aux financements, des initiatives comme le fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (**FAFCI**) ont été mises en place. Ce fonds gouvernemental vise à **soutenir les femmes entrepreneures** en Côte d'Ivoire, y compris les femmes agripreneurs. Le FAFCI offre des prêts à faible taux d'intérêt pour aider les femmes à démarrer ou à développer leur entreprise. Allant dans ce sens, le gouvernement peut également encourager la création de mécanismes de financement adaptés aux besoins des entrepreneurs agricoles, en établissant des fonds d'investissement pour le secteur agricole et en offrant des prêts à taux préférentiels.

4.2. Favoriser la coordination et la collaboration entre les parties prenantes

Il est essentiel de favoriser la coordination et la collaboration entre les différentes parties prenantes du secteur. Le gouvernement peut jouer un rôle de catalyseur en **organisant des rencontres** entre les entrepreneurs agricoles, les organisations de la société civile, les institutions financières et les organismes de recherche pour favoriser les échanges et la coopération. Cette coordination peut aider à **surmonter les obstacles actuels** et à favoriser une **utilisation efficace des ressources**.

Le gouvernement ivoirien a créé plusieurs structures pour **favoriser la coordination et la collaboration** dans le secteur agricole, telles que le Conseil National de l'Agriculture et du Développement Rural (**CNADER**), qui réunit les différents acteurs du secteur pour définir les politiques agricoles nationales. Des initiatives ont également été mises en place pour **encourager la coopération entre les**

agripreneurs, telles que le Réseau des Agripreneurs de Côte d'Ivoire (**REACI**), qui rassemble des entrepreneurs agricoles pour favoriser les échanges d'expérience et la coopération.



Pour favoriser la coordination et la collaboration entre les parties prenantes, des actions collectives régulières entre les entrepreneurs agricoles, les organisations de la société civile, les institutions financières et les organismes de recherche devront être renforcées, cela pour favoriser les échanges et la coopération. Il existe dans certains pays des plateformes numériques pour faciliter les échanges entre les différents acteurs du secteur agricole.

4.3. Encourager l'innovation et l'adoption de pratiques agricoles durables

Les pratiques agricoles durables peuvent aider à **préserver l'environnement** tout en améliorant la productivité et la qualité des produits agricoles. Les entrepreneurs agricoles doivent être encouragés à adopter des **pratiques respectueuses de l'environnement** telles que l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la conservation des sols. Le gouvernement peut jouer un rôle important en créant des incitations pour l'adoption de ces pratiques, par exemple en **offrant des subventions** ou des avantages fiscaux aux entrepreneurs agricoles qui adoptent des pratiques durables.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour encourager l'adoption de pratiques agricoles durables en Côte d'Ivoire, telles que le projet **«Agroforesterie»** de l'**ONG Rainforest Alliance**, qui promeut l'agroforesterie auprès des producteurs de cacao. Le gouvernement a également lancé plusieurs programmes pour encourager l'adoption de pratiques agricoles durables, tels que le Programme National changements climatiques dont l'un des buts consiste à **atténuer la dégradation des sols**.

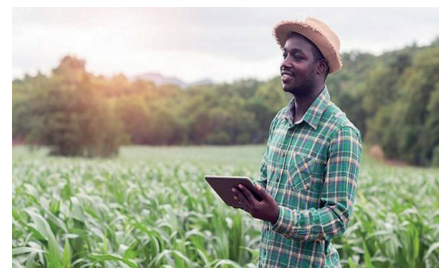


Pour encourager l'innovation et l'adoption de pratiques agricoles durables, le gouvernement peut offrir des subventions et des **avantages fiscaux** aux entrepreneurs agricoles qui adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement. Le gouvernement peut également **encourager la recherche et le développement** de technologies agricoles durables et investir dans des programmes de formation pour aider les entrepreneurs agricoles à adopter ces pratiques.

4.4. Développer les infrastructures et les technologies agricoles

Le développement de l'agriprenariat en Côte d'Ivoire peut également être favorisé en **investissant** dans les **infrastructures** et les **technologies agricoles**. Cela peut inclure la construction de réseaux d'irrigation, l'amélioration des infrastructures de transport et de stockage, ainsi que le développement de technologies adaptées aux besoins locaux, comme les applications mobiles pour faciliter l'accès aux informations et aux marchés.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer les infrastructures agricoles en Côte d'Ivoire, telles que le Programme National d'Investissement Agricole (**PNIA**), qui vise à **améliorer les infrastructures de transport et de stockage** des produits agricoles. En termes de technologies agricoles, des initiatives ont été lancées pour promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur agricole, telles que le projet **«e-Agriculture»** de l'Union Internationale des Télécommunications (**UIT**), qui vise à **promouvoir l'utilisation des TIC** dans la gestion de l'agriculture.



Pour développer les infrastructures et les technologies agricoles, le gouvernement peut investir dans la construction de réseaux d'irrigation, l'amélioration des infrastructures de transport et de stockage, ainsi que dans le développement de technologies adaptées aux besoins locaux. Le gouvernement peut également encourager les partenariats public-privé pour financer et gérer ces infrastructures.

4.5. Exemples de réussite

Il existe plusieurs exemples de réussites dans

le domaine de l'agriprenariat en Côte d'Ivoire. En voici quelques-uns :

i. Etoduma sarl : Cette start up ivoirienne est spécialisée dans l'agro transformation des produits locaux. Elle a réussi en 2018, grâce un processus innovant à mettre sur le marché la marque de chips bio appelé "Mon chips".

ii. Camiammiam : Cette start-up ivoirienne a été fondée par une entrepreneure, Soro Levotian, et propose du lait végétal fabriqué à partir de noix de cajou pour une alternative de qualité équivalente pour les personnes intolérantes au lactose contenu dans le lait animal. Camiammiam a remporté plusieurs prix et a reçu des investissements de plusieurs fonds de capital-risque.

iii. Lono : Cette startup Ivoirienne a pour mission d'offrir des solutions durables et abordables pour transformer les déchets en valeur. Pour ce faire, elle propose des services et des produits qui aident les agriculteurs, les agro-industries, les entreprises et les organisations à tirer le meilleur parti de leurs déchets.

Ces exemples montrent que l'**agriprenariat** en Côte d'Ivoire peut être un **secteur dynamique et en croissance**, offrant des opportunités pour les entrepreneurs locaux et internationaux. En outre, ces réussites soulignent l'importance de l'**innovation**, de la collaboration et de l'**adoption de pratiques durables** pour favoriser un développement optimal de ce secteur.

CONCLUSION

Cet article a mis en évidence certains éléments clés de l'écosystème de l'**agriprenariat en Côte d'Ivoire**, ainsi que les leviers pour un développement optimal de ce secteur. Malgré les défis auxquels il est confronté, l'agriprenariat en Côte d'Ivoire offre de **grandes opportunités** pour les entrepreneurs et les investisseurs, ainsi que pour le développement économique et social du pays.

Cependant, pour réaliser pleinement ce potentiel, l'état devra mettre en place des **politiques et des programmes** visant à renforcer l'écosystème de l'agriprenariat en Côte d'Ivoire. Cela pourrait inclure des mesures telles que le renforcement des capacités des producteurs, l'amélioration de l'accès aux financements et aux marchés,

ainsi que le développement de partenariats public-privé.

En ce qui concerne les **perspectives d'avenir**, il est clair que le potentiel est énorme. Le pays possède des **ressources naturelles** abondantes, une **population** jeune et dynamique, et une **forte demande** pour les **produits agricoles** de qualité. L'agriprenariat en Côte d'Ivoire est un secteur en plein essor, avec un grand potentiel pour contribuer au développement économique et social du pays. Il est donc essentiel que les différents acteurs concernés travaillent ensemble pour mettre en place un écosystème favorable à un développement optimal de ce secteur prometteur.

LIENS ET REFERENCES

^[1] Rapport disponible au lien : https://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf

^[2] Fait référence à l'impact que les taxes et les subventions peuvent avoir sur la concurrence entre les entreprises. En effet, les taxes et les subventions peuvent modifier les coûts de production et les prix des produits, ce qui peut affecter la concurrence entre les entreprises.

ANADER. (2016). Plan stratégique 2016-2020. http://www.anader.ci/IMG/pdf/plan_strategique_anader_2016-2020.pdf

Analyse de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers de la zone de Divo (Sud de la Côte d'Ivoire) : Cas de la forêt de Goin-Debe» - article scientifique publié dans la revue «VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement», en décembre 2019.

Banque africaine de développement. (2016). Document de stratégie pays pour la Côte d'Ivoire (2016-2020). <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/cote-divoire/cote-divoire-country-strategy-paper>

Banque mondiale. (2020). Economy Profile of Côte d'Ivoire Doing Business 2020 Indicators. <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/c/cote-divoire/CIV.pdf>

Bouchoucha, N. & Tchamy, V. S. (2021). Is there a role for informal entrepreneurship in Africa's socioeconomic transition? A critical survey of the literature. The European Journal of Development Research, 33(2), 279-309. <https://doi.org/10.1057/s41287-020-00316-6>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2021). Rapport sur l'économie de l'Afrique 2021. <https://unctad.org/fr/publicationsseries/world-economic-situation-and-prospects-wesp>

Dabira, D. I. (2020). Determinants of business competitiveness in Cote d'Ivoire: Analysis of the agro-food sector. Journal of African Business, 21(3), 302-319. <https://doi.org/10.1080/15228916.2019.1691658>

ENTREPRENEURIAL ECOSYSTEMS AND GROWTH ORIENTED ENTREPRENEURSHIP Prof. Colin Mason By 1 and Dr. Ross Brown 2, OECDE

Entrepreneurial Ecosystems. What is important? (n.d.). <https://entrepreneurscan.com/blog/entrepreneurial-ecosystems/>

Gbetoton Nadege, M. C. & Attiso, R. F. (2019). Entrepreneurship and economic growth in Africa: Evidence from Cote d'Ivoire. Journal of Entrepreneurship in Emerging Economies, 11(1), 2-23. <https://doi.org/10.1108/JEEE-09-2017-0052>

GLZ. (n.d.). Agriprenariat and rural development in Côte d'Ivoire. <https://www.giz.de/en/worldwide/34343.html>

Herrington, M., & Kew, P. (2017). Global Entrepreneurship Monitor (GEM) Global Report 2016/2017. Global Entrepreneurship Research Association (GERA), London, U.K.

Initiative pour l'entrepreneuriat en Afrique. (2018). Rapport sur l'écosystème de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire. <https://iea-global.org/country/cote-divoire>

«La Côte d'Ivoire adopte une stratégie nationale pour la gestion de l'environnement» - article de la Banque mondiale, publié le 28 mars 2019.

Mwatsika, C. and Sankhulani, E. (2016) «Effect of Entrepreneurship Education on Students Orientation Towards Entrepreneurship at the Malawi Polytechnic.» International Journal of Business and Economics Research, 5(6),p. 235. Available at: <https://doi.org/10.11648/j.ijber.20160506.17>

Ndedi, A., & Feussi, P. (2017). Unpacking Agriprenariat. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2947103

Njegomir, V., Pejanovic, L., & Kekovic, Z. (2017). Agricultural entrepreneurship, environmental protection and insurance. Ekonomika Poljoprivrede, 64, 1035-1047. <https://doi.org/10.5937/ekoPolj1703035N>

OECD. (2020). Economic outlook for Southeast Asia, China and India 2020: Entrepreneurship and SME development. <https://doi.org/10.1787/9bf9cda2-en>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (n.d.). La Côte d'Ivoire s'engage à revitaliser son secteur agricole. <http://www.fao.org/africa/news/detail-news/fr/c/1084664/>

Programme des Nations Unies pour le développement. (2020). Rapport sur le développement humain 2020. http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_fr.pdf

Siaka, K., Coulibaly, N., & Junior, M. J. D. D. (2019). Evaluation of Short and Long Run Impacts of Cotton Price on Rural Poverty of Lialibé and Kossou Producers in Cote d'Ivoire. International Journal of Agricultural Economics, 4(5), 225. <https://doi.org/10.11648/j.ijae.20190405.15>

World Bank Group. (2019). Côte d'Ivoire: Systematic country diagnostic. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31715>

INTERVIEW AVEC DR SAMUEL BROU



Bonjour Dr, et merci pour le temps accordé pour cet entretien. Nous allons débuter par les présentations. Pouvez-vous revenir sur votre parcours ?

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de m'exprimer à travers votre think-thank. Mon parcours est le suivant : je suis titulaire d'un Bac série D, mention Assez Bien (1992) ; je me suis inscrit à la première promotion du Tronc Commun d'Abobo-Adjamé (1992-1993) ; j'ai soutenu ma thèse en Médecine le 24 Mars 2004 et ai commencé ma spécialisation en Economie de la Santé au CESAG à Dakar en Novembre 2004 ; j'y avais été admis sous réserve de la soutenance de thèse en Médecine.

De retour au pays en 2005 et vu la difficulté d'intégrer la fonction publique, j'ai obtenu çà et là des contrats de « consultant junior » en Economie de la Santé entre 2005 et 2007 (UNFPA, Merlin, EGPAF...), année où j'ai la chance d'être recruté à la fonction publique, de manière exceptionnelle dans une cohorte de 1 400 médecins, pharmaciens

et chirurgiens-dentistes.

Le métier d'Economiste de la santé n'existant pas officiellement dans la grille de la fonction publique, j'ai exercé en tant que médecin généraliste à l'Hôpital Général de Koumassi de 2007 à 2008.

En Juillet 2008, je rejoins la Cellule de Prospective et de Stratégie (CPS) du Ministère de la Santé en tant que Chargé d'études et j'y travaille jusqu'en Février 2014, après avoir été promu au rang de Sous-Directeur de la Prospective en Octobre 2012. En fait, en 2012, la CPS a été érigée en direction centrale : Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies (DPPS).

En Mars 2014, je rejoins le département Santé de USAID en Côte d'Ivoire en tant qu'Economiste de la Santé/Specialiste Santé Publique. Je me lance, 2 ans après, dans la consultance internationale en Economie de la Santé/Politique et Système de Santé/ Financement de la Santé pour l'OMS, le CDC et le Fonds Mondial.

En 2017, je reviens au Ministère de la Santé en tant que Directeur de la DPPS, fonction que j'occupe jusqu'en Décembre 2019. Cette date est importante car elle est le début d'une expérience professionnelle, humaine et culturelle extrêmement enrichissante que je vais vivre en acceptant un poste d'assistant technique international auprès du Ministère de la Santé de la République Centrafricaine.

En Aout 2021, je rentre en Côte d'Ivoire pour intégrer le bureau pays de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'abord en tant que Consultant en Santé Maternelle et Infantile jusqu'en Juin 2022. Depuis Juillet 2022, je suis, au sein de cette même institution, Consultant en Politiques et Systèmes de Santé et aussi en Financement de la Santé.

Il s'agit donc, en résumé, d'une expérience de 16 ans axée sur les Politiques et Systèmes de Santé, Renforcement des Systèmes de Santé, Financement

de la Santé.

A quel moment est-ce que vous décidez de ne plus exercer en milieu hospitalier, mais de vous orienter vers la Santé Publique ? Quelles ont été vos motivations ?

Alors, en fait, mon orientation a été guidée par le fait que je n'ai jamais, à aucun moment, voulu faire des études de Médecine après mon bac ! Je rêvais plutôt d'intégrer l'ESCAE et devenir auditeur mais mon père avait d'autres plans pour moi ! Tout au long de mes études en Médecine, que je ne trouvais pas spécialement intéressantes, je me posais la question suivante : n'existe-t-il pas de carrière professionnelle pour un médecin en dehors du milieu hospitalier ? J'ai eu la réponse à cette question en cours de 6ème année de médecine (1999) lors des modules de Santé Publique et Economie de la santé. C'est à ce moment là que j'ai trouvé ma voie et que j'ai commencé à rechercher les instituts de formation dans ces deux spécialités.

Vous avez occupé des fonctions dans de prestigieuses institutions, de même qu'au ministère de la santé de Côte d'Ivoire. Si vous aviez un bilan à faire, diriez-vous que votre réorientation vous a permis d'avoir plus d'impact sur la santé des populations ?

Oui, absolument !!! La santé publique et l'économie de la santé vous donnent des outils permettant d'analyser et de comprendre les déterminants de la santé c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies. Ce que le médecin clinicien ne peut faire ! Ce dernier va traiter la maladie sans nécessairement se poser les questions sur les facteurs explicatifs de la survenue de la maladie.

Envisagez-vous d'enfiler la blouse à nouveau et revenir à la pratique clinique ?

Non, pas du tout ! La pratique médicale est un sacerdoce ; il faut vraiment aimer ce métier avant de s'y engager et le pratiquer ; ce qui n'était pas mon cas ! Je pense avoir eu une meilleure

contribution à l'amélioration de la santé de nos concitoyens dans les différentes fonctions que j'ai eu à exercer en dehors du milieu hospitalier.

Actualité oblige, nous allons à présent aborder un élément important du dispositif sanitaire en Côte d'Ivoire : la Gratuité ciblée pour les femmes enceintes et les enfants. Dans une récente sortie, le ministre de la santé a évoqué son application effective, et promet des sanctions en cas de non-respect par les professionnels de santé. Dans le même temps, plusieurs de ces derniers affirment ne pas être en mesure de respecter cette mesure compte tenu des moyens à leur disposition dans leurs centres. Que pensez-vous de cette situation ?

De prime abord, il faut reconnaître que la mesure ou le principe de gratuité est fondamentalement un acte à saluer. Pratiquement, tous les pays d'Afrique et même au-delà ont décidé de réduire au maximum le paiement direct des frais de santé c'est-à-dire l'obligation pour le citoyen de « payer de sa poche ». Cependant, comme on dit dans notre domaine « quelqu'un doit payer » ; en l'occurrence, l'Etat qui a donc pris la décision de se substituer au citoyen.

Le défi réside donc, pour l'Etat, à pouvoir satisfaire la demande de soins induite (provoquée) par cette mesure donc garantir effectivement la gratuité des prestations, actes et examens nécessaires à partir de la confirmation de la grossesse, pendant la durée de cette grossesse, au cours de l'accouchement et/ou de ses éventuelles complications. Il y a donc une « incidence économique » qui conditionne l'effectivité de la mesure de gratuité.

Plusieurs questions mériteraient d'être posées en vue d'analyser la situation : L'estimation des besoins (nombre de grossesses attendues ou effectives) est-elle faite ? et comment ? les budgets ou investissements requis sont-ils effectifs et mis à disposition des hôpitaux ? Existe-t-il un dispositif de suivi, contrôle et vérification pour réduire au maximum le risque de fraude ?

En l'état actuel des choses, des données existent tendant à conclure à plusieurs dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la gratuité ciblée. Malgré les efforts déployés par l'Etat, les financements demeurent insuffisants et/ou mal utilisés d'où des ruptures en kits d'accouchement, kits de césarienne et intrants stratégiques fréquemment observées.

Par ailleurs, cette gratuité était prévue pour « être absorbée » par le dispositif de Couverture Maladie Universelle (conformément à la loi N° 2014-131 du 24 Mars 2014) du fait d'un risque non négligeable de double paiement des prestations réalisées par les établissements sanitaires. A ce jour, cette « fusion » n'est pas encore effective à ma connaissance.

Nous sommes donc dans une situation où une femme pourrait se faire facturer un kit/accouchement même lorsque les intrants sont disponibles ; la facturation peut également intervenir en cas de rupture de kits.

Le personnel soignant est également exposé au mécontentement de la population qui pense, que ce personnel détourne les kits pour alimenter le circuit informel. Il est impératif de préciser que nous disposons, dans l'ensemble, des professionnels de santé consciencieux et de bonne moralité, même s'il en existe qui ne font pas leur le respect du code de déontologie.

Par ailleurs, quel est l'état des lieux de la santé maternelle et infantile en Côte d'Ivoire aujourd'hui ?

Nos indicateurs de santé maternelle et infantile sont en amélioration mais demeurent encore préoccupants et ne sont pas en corrélation les niveaux d'investissement annoncés et les indicateurs macro-économiques du pays. Je vous communique quelques indicateurs calculés par l'Enquête de Démographie et Santé (EDS 2021-2022) portant donc sur la période 2014-2021 :

Environ une femme de 15–19 ans sur quatre (23 %) a déjà été enceinte

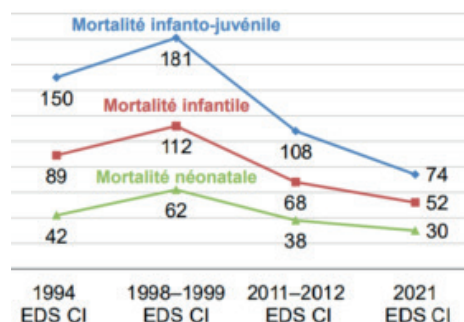
Parmi les femmes de 15–49 ans en union, 21 % utilisaient, au moment de l'enquête, une méthode contraceptive, en majorité une méthode moderne (18 %)

La mortalité maternelle estimée est de 385 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2014 et 2021. Ce taux était de 614 entre 2005 et 2012 (EDS 2011-2012).

A titre de comparaison, ces taux sont parmi les plus élevés de la zone CEDEAO. Il y a donc beaucoup à faire dans le domaine.

Graphique 3 Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Décès pour 1,000 naissances vivantes par période de 5 ans avant l'enquête



Source: EDS 2021-2022

Pour ce qui concerne la mortalité des moins de cinq ans, la tendance générale est aussi à la baisse mais il y a lieu d'intensifier les efforts et les investissements dans les Soins de Santé Primaires et la Santé Communautaire.

Un vaste programme de construction d'hôpitaux a aussi été entamé, dans l'optique pour le gouvernement d'améliorer l'offre de soins. Bien que cela soit salubre, il est aussi fait mention des montants engagés pour réaliser ces projets, jugés coûteux par quelques contradicteurs. Quel regard portez-vous à ce sujet ?

Ce programme de construction d'hôpitaux est à saluer dans le principe ; cependant la mise en œuvre reste à améliorer. Il se pose en fait le défi de la fonctionnalité effective de ces hôpitaux en termes de budgets de fonctionnement (y compris maintenance), de disponibilité effective de ressources humaines, d'équipements, fonctionnalité des blocs de chirurgie et de gynécologie-obstétrique. Il est, par ailleurs, impératif que les dirigeants de ces structures soient recrutés par appels à candidature ouverts et transparents (j'espère que c'est le cas !) ; je voudrais rappeler que la Côte d'Ivoire,

conformément aux dispositions de l’UEMOA, a adopté la réforme du budget-programme qui met en avant l’atteinte des résultats par les administrateurs/responsables et la redevabilité dans la gestion des finances publiques. Il est donc important voire capital que l’Etat prenne toutes les dispositions utiles pour que les meilleurs soient aux postes de responsabilité.

La loi sur la réforme hospitalière (N°2019-678 du 23 juillet 2019) n’est pas encore effective ; il me semble que certains décrets restent encore à prendre. Cette loi devrait en principe encadrer et garantir les conditions optimales de fonctionnement des établissements sanitaires.

Autre sujet clé : la Couverture Maladie Universelle actuellement en vigueur en Côte d’Ivoire. Malgré un retard au déploiement, elle est finalement effective. Cependant, ne pensez-vous pas qu’un effort supplémentaire devrait être fait pour la prise en charge des affections de longue durée comme les cancers, l’hypertension artérielle ou encore le diabète dont la prise en charge est particulièrement coûteuse ?

Quand vous dites « effective », je reste perplexe et suis tenté de vous demander des précisions sur le sens donné à ce terme. Certes, beaucoup d’efforts ont été faits mais les données de la CNAM parlent d’elles-mêmes : à peine 12-13% de la population ont effectivement bénéficier d’une couverture maladie. Cela signifie que le panier de soins/prestations retenu pour la CMU n’est pas totalement disponible sur le terrain. Alors, faut-il ajouter à cela les pathologies chroniques ? oui, mais les capacités financières de l’Etat restent le principal élément à évaluer. Par ailleurs, il est impératif d’investir dans la prévention et l’éducation à la santé car toutes ces maladies ont des facteurs connus qui sont évitables. Le système exclusivement curatif a montré ses limites ; il est temps maintenant et pour l’avenir de s’inscrire dans les approches préventives, dans la multisectorialité .

Quel regard portez-vous sur le système de santé ivoirien ? Quel rang occuperait-il, si vous aviez à le classer, à l’échelle sous-régionale ? Africaine ?

Très hospitalo-centré, organisation administrative

(organigramme) relativement bonne mais à améliorer sur la base de résultats à atteindre ; fort potentiel de croissance, fragmentation des régimes de financement et inefficience dans le financement (fort taux de déperdition, 51%), paiements directs des ménages encore élevés (38% en 2018), déficits significatifs en matière de gouvernance...

Un rang serait difficile à octroyer néanmoins les niveaux des indicateurs de santé peuvent être comparés avec les autres pays ; pour cela, je recommanderais à vos lecteurs de consulter l’Atlas des statistiques sanitaires africaines 2022 (Atlas des statistiques sanitaires africaines 2022 : analyse de la situation sanitaire de la Région africaine — profils pays (who.int))

Selon vous, quelles sont les urgences du secteur de la santé en Côte d’Ivoire ? Les actions prioritaires sur lesquelles les pouvoirs publics devraient se pencher prochainement ?

Je vais peut-être vous surprendre en disant tout simplement : amélioration de la gouvernance à tous les niveaux :

- Tous les postes de responsabilité à soumettre à appel à candidature + fiches de postes + détermination de résultats à atteindre
- Suivi et contrôle budgétaires à tous les niveaux
- Assainissement des concours d’entrée à l’INFAS+++
- Respect des volumes théoriques des cours et volumes horaires des stages pratiques
- Renforcement et investissement dans les Soins de Santé Primaires et la santé communautaire
- Analyse et utilisation des données/preuves scientifiques pour orienter la prise de décision
- Décentralisation sanitaire et opérationnalisation des districts sanitaires

Un mot de fin ?

Je remercie sincèrement le DENKYEM Institute pour cette opportunité et je militerais pour des échanges en profondeur en vue d’éveiller les consciences des pouvoirs publics sur les (vrais) défis de notre système de santé.

Je précise que les opinions partagées sont personnelles et ne reflètent en aucun cas les positions de l’OMS en Côte d’Ivoire

INTERVIEW AVEC GILLES N'GATTA



Avec une riche expérience dans la coordination de projets structurants de politiques publiques, Gilles N'Gatta intervient précisément sur les thématiques de réformes organisationnelles et d'élaboration de plans stratégiques dans l'accompagnement du secteur public et des institutions internationales sur des projets à fort impact social. Il a opté pour un accompagnement des pays en développement de la zone Afrique subsaharienne pour lesquels le besoin de réformes, de planification et de mise en œuvre est crucial.

Dans cette interview avec le Dr Emmanuel Mian, Directeur de publication et Rédacteur en chef de Mian Media et Président de Denkyem Institute, il se prononce sur des sujets relatifs à son expertise.

Bonjour M. N'Gatta. Merci de nous accorder cette entrevue. Pouvez-vous commencer par vous présenter ?

Merci à vous pour l'honneur, en me proposant cette discussion. Je me nomme Gilles N'Gatta avec 7 années d'expériences dans le conseil (consulting). C'est un métier passionnant et vaste dans lequel j'ai fait le choix sectoriel de soutenir le secteur public en accompagnant nos gouvernements et pays dans leurs projets de développement.

Pour ce qui est relatif à ma formation, après avoir fait deux années de classes préparatoires en mathématiques (MPSI/PM*) à l'INPHB, j'ai eu

l'opportunité de bénéficier ensuite d'une formation d'ingénieur en modélisation et en économie appliquée à l'ENSEA (Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan).

Je reste très sensible aux problématiques transversales de bonne gouvernance, de durabilité et de genre dans le soutien aux pays et gouvernements.

Riche parcours. Avec une constante néanmoins : l'orientation sur les sujets de politiques publiques. Comment en êtes-vous arrivé à ce choix ?

C'est un choix qui s'est fait naturellement. En clair, indépendamment de ma carrière et de ma profession, j'ai depuis longtemps participé activement dans l'activité de plusieurs ONG de soutien à l'éducation et à l'intégration sociale des enfants et des jeunes. C'est en effet un sacerdoce que je vis. Ainsi, dès le début de ma carrière dans le conseil, je me suis spontanément rapproché aux types de projets dans lesquels l'accent est mis sur le bien-être des populations dans leur grande masse. C'est ainsi que le « Public Policy » s'est imposé et continue d'être le centre de mon intérêt professionnel.

Pourquoi, malgré votre choix pour les projets de développement, vous préférez une carrière dans de grands groupes privés, au détriment du secteur public, national ou international ?

Pour l'heure, je préfère rester en emploi dans des groupes privés, précisément dans des cabinets de conseil, pour deux raisons. D'une part, cela me permet de soutenir le développement et d'avoir des positions indépendantes et objectives dans l'assistance que j'apporte aux structures publiques et gouvernementales. Et d'autre part, cette position me permet d'intervenir sur plusieurs sujets passionnants et différents en passant d'un projet à un autre : aujourd'hui dans l'éducation, demain dans l'industrialisation et après une autre thématique. Et tout ceci fait sens car pour soutenir

réellement le développement il faut avoir une approche systémique et proscrire les approches focalisées et isolées.

Passons à présent à des sujets plus techniques. Parlons emploi des jeunes. On se souvient d'une déclaration d'un ministre ivoirien il y a quelques années qui avait provoqué un tollé devant le chiffre de taux de chômage qu'il avait avancé (moins de 5%). Pouvez-vous dresser un tableau aujourd'hui, données chiffrées à l'appui de la situation de l'emploi, et plus spécifiquement de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire ?

Ce chiffre avancé n'était pas faux dans l'absolu. La définition stricto sensu du chômage au sens du BIT exclut de fait plusieurs réalités locales. Pour exemple, le gérant de cabine téléphonique en quête d'une condition favorable, le diplômé poursuivant une ultime formation en attendant une opportunité qui tarde (...) et bien d'autres cas, ne sont pas considérés comme des chômeurs.

De ce point de vue, les taux dans nos pays peuvent facilement être sous-estimés. Ainsi, la banque Mondiale a confirmé cette tendance en estimant le taux de chômage à 3,5% en 2020 en Côte d'Ivoire. Je crois que des indicateurs comme le taux d'emploi non-précaire et aussi le taux des populations actives ayant un revenu au-dessus du SMIG me paraissent plus pertinents tenant compte de la structure socio-économique de notre pays.

Plusieurs pistes sont évoquées, en vue de juguler le problème. Parmi elles, la promotion de l'entrepreneuriat semble avoir la faveur des décideurs. Pensez-vous qu'il s'agit de la direction à prendre ?

L'entrepreneuriat est un levier pertinent pour réduire et contenir le chômage. Il permet de créer de la valeur et aussi des emplois dans la mesure où un projet entrepreneurial qui marche peut absorber à minima 3-5 chômeurs qui à leur tour vont améliorer les conditions de vie de leur familles respectives.

Cela étant dit, il reste déterminant que le projet entrepreneurial corresponde à un besoin

clairement identifié. De même, il est important que l'entrepreneur soit suffisamment sensibilisé (compétence-formation, connaissance, réseau, etc.) sur son projet. Et pour finir, il faut savoir qu'il est avantageux pour l'entrepreneur voulant accroître la maturité de son entreprise d'avoir accès aux financements avec si possible un accompagnement de systèmes de garanties aux PME/PMI.

Le secteur agricole étant un pilier de l'économie de la Côte d'Ivoire, de nombreux experts y voient une opportunité pour résorber le chômage, en misant sur le développement de l'agro-industrie. Solution pertinente ?

Bien sûr, le PND 2020-2025 consacre une place importante à l'industrialisation et notamment à l'agro-industrie. Notons que le secteur primaire (essentiellement agricole) emploie en moyenne 4 ivoiriens sur 10. On peut en déduire qu'une industrialisation accélérée et viable de ce secteur va stabiliser les emplois du secteur primaire et créer de nouveaux emplois pour le secteur secondaire.

Je crois que c'est un processus qui est en cours et qui a connu une belle croissance ces dernières années avec plus de 30% de transformation primaire du cacao, plus de 95% de l'huile de palme et des processus similaires dans l'anacarde et bien d'autres filières agricoles.

Toujours sur les questions agricoles, l'on a récemment été témoins du bras de fer entre les autorités ivoiriennes et ghanéennes, et les multinationales, au sujet du Différentiel de Revenu Décent (DRD) à accorder aux planteurs. Quelle lecture en faites-vous ?

C'est un sujet sur lequel j'ai eu l'opportunité de travailler en tant que consultant. La réalité des chiffres, est que moins de 6% des revenus de la chaîne de valeur mondiale du cacao revient aux planteurs, lorsque l'on considère toute la chaîne de valeur en partant de la production à la commercialisation aux niveaux des grands chocolatiers. De plus, les prix bords champs appliqués et proposés par la réforme du cacao en 2012 (60% du prix du marché international) ne permettent pas de couvrir totalement les charges

d'investissement et d'exploitation des producteurs.

C'est ainsi que le couple Ghana-Côte d'Ivoire, soucieux de réduire la situation de précarité que vit certains producteurs a proposé depuis 2020 d'appliquer un Différentiel de Revenu Décent (DRD) de 250 F CFA (400 USD) sur chaque tonne de fèves vendue, afin de mieux rémunérer leurs planteurs.

Le problème à ce jour se trouve au niveau de son application. Je crois qu'il serait intéressant de réactiver les discussions avec les exportateurs et les acteurs du cacao afin de revalider les conditions d'application du DRD.

Le succès de ce pays repose-t-il toujours sur l'agriculture ?

Oui je le crois, d'autant plus que j'ai noté que 4 ivoiriens sur 10 travaillent dans ce secteur selon la Banque Mondiale. Cependant, le rêve ce n'est pas de maintenir le pays dans le secteur primaire. Il est important de continuer à accélérer l'industrialisation et d'accroître le poids des services et des activités commerciales dans l'économie en s'appuyant sur le secteur primaire.

Car seuls l'industrialisation et les services peuvent créer une condition de prospérité viable pour nos populations.

Quel état des lieux faites-vous de la situation de l'économie ivoirienne, et comment en percevez-vous l'évolution, à court/moyen terme ?

Avec une croissance constante du PIB depuis un peu plus d'une décennie, il est tout à fait logique de se satisfaire de la marche globale de l'économie ivoirienne.

Notons cependant, qu'il peut s'avérer plus fastidieux de construire des hommes que de construire des infrastructures. Il faut donc poursuivre la distribution des richesses en créant plus d'emplois stables et surtout en continuant de rehausser la qualité de l'éducation en particulier et des services publics aux populations en général.

Un mot de fin ?

Je tiens à vous remercier pour cette discussion et je vous félicite pour les cadres d'expression et de discussion que vous offrez par le biais de votre think-tank et de votre média.

Pour la jeunesse ivoirienne à laquelle nous appartenons, croyons fermement aux opportunités et aux rêves d'un avenir meilleur pour nous et notre nation.

INTERVIEW AVEC MOHAMED CISSOUMA



Et si on commençait par les présentations ?

Bonjour Emmanuel, je tiens d'abord à te remercier particulièrement et Denkyem Institute en général pour cette opportunité.

Me concernant, je suis Mohamed CISSOUMA, et je travaille aujourd'hui en tant qu'ingénieur expert naval. Dans ce contexte, je suis à la fois chargé de l'approbation des design des navires, responsable de la certification des équipements de navigation et enfin je fais partie de la délégation française à l'OMI pour le sous-comité NCSR (Navigation, Communications et de la Recherche et Sauvetage) en mer. Ce comité est chargé de proposer des textes réglementaires à l'OMI (Organisation Maritime Internationale).

Pour le parcours académique, je suis un pur produit ivoirien. BAC C au Lycée Classique d'Abidjan, qui se poursuit en licence de Math info à l'université de Cocody, puis l'obtention d'une bourse d'étude pour les études d'ingénieur en sciences de la navigation en Algérie.

Après ce double diplôme d'ingénieur et capitaine au long cours, j'occupe mes premières fonctions dans la marine marchande en Algérie pendant quelques années. Ayant d'autres visions, je reprends les études en France à l'École des mines de Paris où j'obtiens un master en maîtrise des risques

industriels et un diplôme d'ingénieur spécialisé du ministère de l'économie et des finances (ministère tutelle de Mines ParisTech).

Mes compétences sont donc reconnues auprès de EDF aux Antilles pendant 3 ans et depuis 2020 chez Bureau Veritas en région parisienne, où je participe activement au développement de l'entreprise.

Voici un peu mon parcours expliqué je pense de manière simpliste.

Parcours atypique. Bravo pour ces accomplissements. Comment en arrive-t-on à décider de choisir une spécialité comme la tienne ?

Merci Emmanuel pour ton encouragement.

En effet concernant la spécialité, je t'avoue que je ne connaissais même pas cette spécialité. Comme on le dit parfois en Afrique, on ne choisit pas sa filière, on s'adapte plutôt aux opportunités qui se présentent à nous.

Entre 2004 et 2010, nous avons été frappés par de nombreuses grèves à l'université de Cocody. C'était un peu compliqué de suivre l'année universitaire normale. C'est dans ce contexte que j'ai commencé à réorienter mon projet académique vers l'extérieur. Et c'est ainsi que j'ai saisi l'opportunité de la bourse

d'étude sur l'Algérie. A cette période, le plus important pour moi n'était pas la filière mais plutôt de quitter cet environnement qui présentait un réel risque pour mon avenir.

Finalement, je ne regrette pas mon choix car la marine est un domaine passionnant et formateur humainement parlant.

Tu es à l'initiative de Elit Asso, une association relativement jeune puisque née courant 2021. Quelles ont été tes motivations ? Et peux-tu nous en dire plus sur l'association ?

Bien sûr avec plaisir! Oui en effet je suis fondateur et président de l'association ÉLIT. L'idée de la création

d'ELIT vient à la fois de mon background social et de mon engagement pour le développement de l'Afrique.

Je suis né et j'ai grandi à Treichville. Mes deux parents n'ont pas été à l'école. J'avais donc dans les études par tâtonnement et non pas par planification. J'ai donc la conviction que l'encadrement et l'information sont des éléments importants dans la réussite de nos carrières.

D'un autre côté, et de manière plus globale, je suis convaincu que le développement de notre continent ne s'accélérera que par l'engagement individuel de la jeunesse africaine. Chacun à son niveau devra agir de manière consciente pour impacter positivement sa communauté.

La somme de ces deux convictions m'amène à créer ÉLIT. Une association qui fait la promotion de l'excellence académique et professionnelle au service du développement de l'Afrique. ELIT a pour vision de :

Réduire le gap de compétences entre les pays Africains et pays développés
Fédérer les forces intellectuelles pour contribuer au développement de l'Afrique
Réaliser des projets industriels d'envergure sur le continent Africain

Devenir un Think Tank de référence auprès des institutions internationales et nationales
Voici un peu succinctement le paradigme de pensée qui est derrière ÉLIT, association constituée de jeunes africains de différentes nationalités. Par exemple, le vice-président Cyrille BELL BALEGEL est camerounais.

Vous êtes très actifs, notamment en ce qui concerne l'organisation d'événements, avec des invités de haut niveau : Stanislas Zeze, Thierry Tanoh ou encore Tidjane Thiam dernièrement. Pourquoi cette approche ? En quoi vous permet-elle d'atteindre vos objectifs ?

Chez ÉLIT nous pensons que nos modèles (africains) ne sont pas assez valorisés et mis en avant. Et pourtant nos modèles peuvent servir de repères aux jeunes africains afin de réussir leurs projets personnels et professionnels.

C'est pour cela que nous avons créé le concept de "dîner avec un leader inspirant" qui est une rencontre entre les membres d'ELIT ou non et une personnalité du monde politique, économique, industriel, scientifique, juridique, culturel ou sportif, autour d'un thème.

Les critères de choix du leader portent sur son parcours académique et professionnel, ses réalisations, son leadership à l'échelle du continent Africain et mondial, et sa capacité à inspirer et influencer les jeunes dans leurs projections.

C'est ainsi que nous apprenons beaucoup du leader et ses inputs nous permettent en général de peaufiner nos projets en faveur de l'Afrique.

Un partenariat est sur les rails avec Denkyem Institute. Comment le perçois-tu personnellement ? En quoi est-il pertinent ?

Personnellement je suis très fier de ce partenariat. Il illustre en fait la capacité de la jeunesse africaine à se fédérer et créer une synergie d'action autour d'une cause commune, celle du développement de notre cher Afrique.

La pertinence de ce partenariat réside dans la diversité des idées que nous pourrions engendrer. En réalité Denkyem étant un Think Tank, produit des idées et des propositions par ricochet. ÉLIT agit certes en tant que Think Tank mais elle est surtout un Do Tank. Elle pourra donc participer à la réalisation sur le terrain des propositions de Denkyem, publier des propositions avec l'institut et réaliser ensemble des activités et conférences.

Parlons perspectives. Où vois-tu Elit Asso dans un horizon de 5 ans ? Un mot de fin ?

Humm, dans 5 ans je vois ÉLIT comme un organisme de référence de la jeunesse africaine qui accompagne les organisations gouvernementales, les institutions internationales, les entreprises privées pour les actions à fort impact sur le continent.

Merci encore cher Emmanuel pour ton engagement pour la CI et pour cette interview.

On ne devient meilleur que lorsqu'on sort de sa zone de confort. Sortons de notre routine et ayons tous un engagement citoyen.

INTERVIEW AVEC CLEMENT KOUAME



Bonjour M. Kouamé. On démarre par les présentations ?

Je suis Clement Kouame, Je suis Juriste en Droit des Affaires Internationales.

J'ai d'abord obtenu un Master en Droit des Affaires à l'Université des Lagunes d'Abidjan et travaillé 5 années entre cabinets d'avocats et entreprises avant de m'envoler ensuite pour les USA en 2021 pour la LOYOLA MARYMOUNT UNIVERSITY, Law School à Los Angeles en Californie pour un Master of Laws in International Business Law. Je suis actuellement consultant juridique et travaille sur différents projets sociaux avec des structures évoluant dans le domaine de l'intérêt public.

Riche itinéraire. Parcours à la fois en Common et en Civil Law. Quel est votre avis sur les deux systèmes ?

Bien sûr chaque système a ses avantages et inconvénients. Cependant, je pense que de manière globale, le système de la Common Law

est plus avantageux et favorise davantage un bon fonctionnement du sacrosaint principe de la séparation des pouvoirs mais aussi un meilleur développement économique. Beaucoup de juristes et économistes ont écrit sur la question et sont parvenus à la même conclusion. A ce propos, je mène actuellement une étude en Droit comparé sur les deux systèmes avec pour cœur d'analyse le traité de l'UEMOA et le USMCA (United States-Mexico-Canada) treaty, deux traités internationaux de libre-échange respectivement en Civil Law and Common Law.

Comment entrevoyez-vous votre carrière dans la sphère juridique ? A moyen et long terme ?

Je me dirige actuellement vers un PhD en Droit après avoir obtenu plusieurs admissions dans différentes Law Schools aux US. Je n'ai pas encore fait mon choix. Je compte passer le barreau ici aux US et poursuivre ma carrière en tant qu'avocat. Toutefois, je suis de plus en plus intéressé par la recherche ; et la possibilité de me retrouver dans l'enseignement en tant que Professeur de Droit, à moyen ou long terme, ne me déplaît pas non plus.

Vous êtes depuis quelques temps très actif sur les réseaux sociaux, notamment sur un sujet précis : la non organisation de l'examen du barreau en Côte d'Ivoire. Pourquoi en avoir fait votre cheval de bataille ? Pouvez-vous nous présenter la situation ?

J'ai décidé de porter cette cause parce que cette injustice n'a que trop duré. A un moment ou un autre, il fallait que quelqu'un élève la voix pour attirer l'attention de la communauté sur le destin tragique des étudiants en Droit et Juristes de Côte d'Ivoire. Il y a beaucoup de choses à décrier et dénoncer. Mais je me suis focalisé sur l'examen du barreau car j'ai moi-même été victime du système et de sa non-organisation.

Dès ma première année en Fac de Droit, j'ai voulu devenir avocat. Malheureusement, ce rêve a été brisé par les devanciers, tenanciers du barreau

qui semblent prioriser leurs intérêts personnels et jouent à la roulette russe avec l'avenir de milliers de jeunes ivoiriens. C'est d'ailleurs cette situation qui m'a poussé vers les USA.

La situation est simple. L'examen du barreau en CI n'a plus été organisé depuis la session de 2018 alors que le pays compte moins de 600 avocats pour 28 millions de personnes et qu'il n'y a pas d'avocats dans certaines zones de l'intérieur du pays. Pourtant, la législation communautaire en vigueur impose un examen par année et impose également au barreau d'informer la société civile en cas d'impossibilité d'organisation tout en précisant les raisons et la date d'ajournement. A ce jour, nul ne sait les raisons de la non-organisation de l'examen depuis 2018 encore moins la date de sa reprise. Cette situation est en violation de la législation, ne fait pas honneur à notre pays, lèse des milliers d'ivoiriens et par conséquent se doit d'être dénoncée.

Justement, plusieurs personnes estiment que vous y allez un peu fort, et qu'une approche plus « diplomatique » aurait été plus efficace. Vous êtes même accusé par quelques-uns de jeter le discrédit sur la profession. Que répondez-vous à cela ?

Avant moi, plusieurs approches diplomatiques ont été entreprises par des aînés dans la profession avec qui je suis en contact. Elles n'ont abouti à rien. Me concernant, nous avons d'abord utilisé la voie diplomatique en transmettant un courrier par écrit au barreau en posant des questions et proposant notre aide. Ce courrier n'a reçu aucune réponse en dehors de l'indifférence et de propos durs reçus par échange téléphonique de la part du premier responsable du barreau de Côte d'Ivoire. Entendez par « Nous » l'Ordre des Éléphants Blancs de Côte d'Ivoire (OEBCI), entité apolitique en cours de constitution que j'ai fondée pour porter ce combat. Elle regroupe en son sein de nombreux jeunes dynamiques, patriotes, prêts à réclamer la restauration des droits de la jeunesse ivoirienne et servir leur pays. Vous comprendrez par là que je ne suis plus seul.

Lorsqu'un pays comme la Côte d'Ivoire, locomotive de la sous-région n'organise pas son examen du barreau depuis cinq ans, lorsque les étudiants en Droit et jeunes juristes sont traités avec indifférence voire mépris et travaillent

dans des conditions d'exploitation et de servilité indescriptibles, lorsque des ivoiriens sont privés de leurs droits par des acteurs de la justice ivoirienne, lorsqu'enfin des avocats censés protéger la loi et défendre les citoyens en deviennent les bourreaux, il faut conclure que le barreau de Côte d'Ivoire n'a pas eu besoin de Clément Kouame pour porter le discrédit sur la profession d'avocat en Côte d'Ivoire. C'est bien au contraire l'honneur de cette noble profession que j'appelle à rétablir.

Vos efforts portent-ils leurs fruits ? Avez-vous l'impression que les choses évoluent dans le bon sens ?

La pétition que nous avons lancée a récolté plus de 2700 signatures jusqu'à présent et ça continue de grimper. Nous sommes contactés par la presse nationale et internationale mais aussi des médias indépendants. L'information se répand comme une trainée de poudre et des centaines de personnes de Côte d'Ivoire mais aussi de la sous-région et partout dans le monde nous écrivent chaque jour pour nous apporter leurs soutiens et encouragements. Je dirais donc oui que les choses évoluent dans le bon sens. Ce combat est un marathon et non un sprint. Ça prendra le temps que ça prendra mais nous ne lâcherons rien.

D'autres actions sont-elles prochainement prévues ? Des rencontres ?

En effet de nouvelles actions et rencontres sont prévues. Cependant, je me dois d'observer de la discrétion et ne peux malheureusement pas vous en parler. Ce que vous devez savoir est que les lignes bougent et nous faisons chaque jour de petits pas vers notre objectif final.

Un mot de fin ?

Organisez l'examen du barreau de manière régulière, juste, transparente et équitable. Je voudrais encore une fois lancer un appel à nos autorités et gouvernants afin qu'ils puissent solutionner ce problème car ce sont des jeunes ivoiriens, l'ensemble des justiciables, et le système judiciaire tout entier qui en souffrent. Merci à vous d'avoir manifesté votre intérêt et de porter notre voix par cette interview.

Que Dieu bénisse la CI.

INTERVIEW AVEC MONSOH ELISÉE



Bonjour M. Monsoh, et merci pour le temps accordé pour cette interview. Pour commencer, pouvez-vous présenter votre parcours ?

Je suis Monsoh Doffou Marc Elisée, je suis statisticien économiste de formation et occupe présentement le poste d'Économiste Sénior à l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI).

J'ai un parcours professionnel de plus de 7 ans dans le domaine de l'économie du développement, dont quatre ans à la Banque Africaine de Développement (BAD), un an à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) où j'ai participé au programme jeunes professionnels (PJP ou YPP en Anglais), et maintenant 2 ans aux côtés de mon pays dans le secteur de l'électricité.

Je suis né à Agboville (sud de la Côte d'Ivoire) de père et de mère instituteurs. J'ai fait mon parcours primaire à Korhogo dans le nord de la Côte d'Ivoire avant de revenir dans le sud pour le secondaire à Abidjan. J'obtiens le baccalauréat en juillet 2005 et je me vois être accepté à la

faculté des Sciences fondamentales Appliquées de l'Université Nangui Abrogoua où après quatre années universitaires j'obtiens une Maîtrise en Mathématiques appliquées.

Cependant, passionné d'économie et du développement, je décide de me présenter au concours d'entrée à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) en 2011. Concours que je réussis et commence à suivre une formation d'ingénieur statisticien économiste (ISE).

En juillet 2014, je suis diplômé et entre pleinement dans la vie professionnelle. Ma carrière elle-même sera ponctuée de formations, dont notamment un master en « Data, Economics and Development Policy » du Massachusetts Institute of Technology (MIT), puis un bilan d'aptitude à l'école des Mines de Paris.

Félicitations pour cette belle trajectoire. Vous êtes présentement en poste comme économiste senior à l'ANARE-CI. Concrètement, quel rôle vous y jouez ? Pouvez-vous nous décrire une journée type ?

En tant qu'Économiste sénior, je joue un rôle de conseiller, d'analyste et de chef projet. J'interviens sur tous les aspects de la régulation économique du secteur de l'électricité, avec des contributions non négligeables sur des aspects juridiques, techniques, ou encore de marketing, car la régulation est un tout.

Par exemple, ma position de régulateur m'amène à rechercher et trouver le juste milieu entre les consommateurs qui veulent payer moins pour l'électricité et les investisseurs qui doivent récupérer leur argent investi pour la production de l'électricité et faire du profit. La question qui se pose alors est quel est le profit juste pour ces investisseurs et comment protéger le consommateur ?

Un autre aspect de mon travail est l'étude et la maîtrise de la demande qui permettra de justifier

et planifier les investissements, et donc les coûts à supporter pour la satisfaction des besoins de tous les consommateurs.

C'est un travail passionnant mais en même temps délicat à cause de la particularité de l'électricité qui est un bien qui ne peut se conserver mais qui doit être disponible dès que le consommateur en a besoin.

Vous avez été sélectionné à plusieurs programmes prestigieux, dont récemment le Mandela Washington Fellowship for Young African Leaders. Pourquoi avoir postulé, et qu'en avez-vous tiré ?

Mon expérience durant le Mandela Washington Fellowship for Young African Leaders a été exceptionnelle, et je profite de l'occasion pour encourager ceux qui me liront et qui ont une vision noble pour notre chère Côte d'Ivoire et ses communautés à soumissionner aux prochaines éditions.

L'énergie, l'électricité en particulier, est fondamentale pour notre société : sans elle il n'y a ni développement économique durable, ni progrès industriel, ni développement du commerce, ni production à haut rendement, ni sécurité, et je finirai par compléter en disant sans énergie il n'y a pas de mouvement. C'est donc un bien indispensable.

Permettre aux gens d'avoir accès à l'électricité dans leur maison, les aider à être plus épanoui dans le développement des affaires, une meilleure sécurité et santé, et une meilleure éducation pour les enfants est la vision qui m'a motivée à postuler pour le programme.

Je me suis enrichi de l'expérience américaine, notamment du développement des énergies propres, qui sont à des coûts en dessous de la moyenne des coûts de production du monde, et de la décentralisation de la distribution de l'électricité dans l'Etat de Californie, qui somme toute peut nous servir. J'ai aussi noué des contacts avec un réseau d'experts autant américains qu'africains qui m'ont déjà apporté dans l'exercice de mes fonctions.

Comme mentionné précédemment, vous occupez un poste au sein de l'une des structures clés du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire : l'ANARE-CI. Quelle est sa place dans l'écosystème actuel de ce secteur ?

L'ANARE-CI est le régulateur du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire. Par définition, un régulateur sert à maintenir le bon fonctionnement d'une activité, d'un marché ou d'un secteur, ou encore de contrôler une activité afin d'éviter les défaillances ou les abus des acteurs de l'activité. Il joue donc un rôle de contrôle, de préservation, de règlement, de protection mais également de sanction des acteurs.

Dans le cadre légal et institutionnel du marché de l'électricité de Côte d'Ivoire, l'ANARE-CI a pour mission de :

- Contrôler le respect des lois et règlements ainsi que les obligations résultant des autorisations ou conventions en vigueur dans le secteur de l'électricité ;
- Proposer à l'État des tarifs applicables dans le secteur de l'électricité, y compris les tarifs de l'accès aux réseaux ;
- Préserver les intérêts des usagers du service public d'électricité et de protéger leurs droits ;
- Régler les litiges dans le secteur de l'électricité notamment entre opérateurs et entre opérateurs et usagers ;
- Conseiller et d'assister l'État en matière de régulation du secteur de l'électricité.

La communication gouvernementale fait bien souvent état de l'autosuffisance de la Côte d'Ivoire en matière de production d'électricité. La situation serait tellement satisfaisante qu'on en fournirait à la quasi-totalité de nos voisins. Pourtant, des foyers en Côte d'Ivoire n'arrivent pas à avoir cette ressource utile. Comment expliquer ce paradoxe ?

Avant tout propos, il faudra préciser que je répondrai non pas au nom de l'ANARE-CI car je n'ai pas été mandaté par elle, mais en mon nom propre.

Ceci dit, il faut retenir que les moyens sont mis en œuvre par le gouvernement et toutes les structures du secteur pour garantir l'autosuffisance en électricité. Au regard des capacités de puissance installées, environ 2500 MW, et de la pointe de consommation observée, moins de 1700 MW en 2021, oui nous pouvons répondre par l'affirmative que la Côte d'Ivoire est quasi autosuffisante.

La pointe de consommation voudrait dire que si tous les ménages et autres utilisateurs de l'électricité demandaient à avoir l'électricité au même instant, quelle serait la « puissance nécessaire » pour satisfaire leurs besoins et comment évolue cette puissance nécessaire année après année.

Cela étant, il faut noter que cette position d'autosuffisance est assez vulnérable du fait de l'indisponibilité des unités de production à un moment donné pour raisons techniques (maintenance) et ensuite de la faible marge entre la puissance disponible sur les 2500 MW et la couverture des 1700 MW de la demande.

En effet, si les unités en arrêt comptent pour 500 MW, nous nous retrouverons à 2000 MW de puissance disponible. A ce moment, la puissance disponible peut facilement se retrouver en dessous des 1700 MW de puissance nécessaire pour satisfaire la demande si de façon inattendue certaines unités ne peuvent fonctionner. C'était, en effet, le cas l'an dernier pour Azito et les barrages asséchés qui totalisent une importante partie de la puissance installée.

La France également est confrontée à ce problème avec l'arrêt d'une part importante de ses centrales nucléaires. Ce qui l'oblige à de plus en plus solliciter des centrales d'urgence depuis au moins 3 ans et qui tournent au gaz, et qui n'est pas sans conséquence sur le coût de l'électricité, encore plus dans le contexte actuel du gaz.

A cela, il faut associer le fait que l'électricité n'est pas stockable. On ne peut la produire aujourd'hui et la vendre demain ou le jour d'après. Sa production part d'une connaissance quasi exacte de la demande exprimée à chaque heure, et donc d'une programmation de production anticipée.

Ainsi, tous ces facteurs conjugués au même

instant peuvent très vite nous enlever le statut d'autosuffisance électrique.

L'objectif gouvernemental d'atteindre les 4000 MW de production en 2020 n'a pas été atteint. Une nouvelle échéance a été fixée à 2025. Réaliste d'après vous ?

Tout d'abord, il faut savoir que les 4000 MW indiqués représentent une vision politique. A cette vision il faut nécessairement associer des paramètres techniques de faisabilité comme le prix d'achat de l'énergie produite, les conditions de financements, le taux de rendement interne (TRI) exigé par l'investisseur, le type de contrat, la protection de l'environnement, ... et cela demande du temps.

Par exemple, si vous demandez un financement auprès d'un partenaire au développement, cas des prêts concessionnaires, c'est minimum 2 à 3 ans d'études de dossier. Si vous êtes pressés et que vous vous tournez vers les banques commerciales, en 6 mois vous pourrez avoir le financement mais en contrepartie, vous supporterez un fort taux d'intérêt, là où vous aurez un taux de 3% avec les prêts concessionnaires. Il y a donc un arbitrage à faire en coût et en durée.

Il est important de savoir que le secteur de l'électricité, quel qu'en soit le pays, est très capitaliste. C'est un secteur budgétivore, et qui parle de budget parle de processus dans lequel les études, les négociations, les accords, les décaissements, et la construction des ouvrages peuvent s'étaler dans le temps. Ce qui ne les met pas à l'abri d'un choc économique, financier ou naturel, comme la crise de la covid-19, la crise énergétique en Europe, ou récemment la crise Russo-Ukrainienne.

N'oublions pas qu'avec la globalisation, le monde est devenu un village planétaire où toutes les économies sont quasi interconnectées. Les événements précités plus haut retardent et/ou étalent les projets en plus de renchérir les coûts (hausse du dollar par exemple) qui, in fine, peuvent faire que les financements négociés deviennent insuffisants en cours de projet et donc il faudra solliciter d'autres financements. Dans ce cas, c'est un nouveau processus qui commence et donc de

nouvelles dates d'échéances.

L'objectif des 4000 MW en 2025 est donc une vision du gouvernement, et mission a été donnée aux structures du secteur d'atteindre cet objectif. Déjà vous pourrez noter la mise en service de Azito IV en juin 2022 avec 179 MW, et qui devrait être complété à 255 MW en 2023. De même d'autres ouvrages sont en très bonne voie et si les risques exogènes sont maîtrisés, il n'y a pas de raison que les 4000 MW de capacité installée en 2025 ne se réalisent pas.

De nombreuses voix s'élèvent au sujet de l'ouverture à d'autres acteurs de la possibilité de fourniture d'électricité, où règne en maître la CIE. Qu'en pensez-vous ?

Théoriquement, l'ouverture d'un marché à la concurrence (pure et parfaite) a toujours suscité beaucoup d'espoir pour la baisse des tarifs et une meilleure qualité de service. Cependant, ce n'est pas vrai dans tous les secteurs.

Certains secteurs sont dits naturellement monopolistes. C'est-à-dire que les coûts fixes du secteur (que doivent supporter tous les concurrents du marché) sont si élevés qu'il est plus efficace qu'un seul acteur supporte tous ces coûts. C'est en effet le cas du secteur de l'électricité, qui est différent de celui de l'audiovisuel ou encore la télécommunication, qui eux ont bénéficié du progrès technologique.

Parfois, ce que pense la masse peut comporter des biais car ils ne sont pas spécialistes du domaine. La réussite d'une politique dépend des mesures d'accompagnement mais également des spécificités du secteur. Dans le cas de l'électricité, cela va dépendre en plus de la maîtrise des facteurs extérieurs qui sont significatifs ici en Côte d'Ivoire.

En Europe, par exemple, l'ouverture du marché à la concurrence en 2004 et en 2007 n'a jusqu'à présent pas fait ses preuves en matière de baisse des tarifs de l'électricité. Au contraire, la trajectoire décroissante des tarifs observée avant 2004, a brusquement été inversée avec une trajectoire à la hausse depuis cette ouverture des marchés. C'est le cas en France, en Espagne, en

Allemagne, en Angleterre, en Italie, ... Au point où certaines associations de consommateurs décrivent l'ouverture du marché à la concurrence en Europe.

Alors, est-ce cela que nous voulons ici en Côte d'Ivoire ?

Le passage au renouvelable, fardeau ou opportunité pour les pays africains ? La stratégie mise en place par la Côte d'Ivoire à cet effet est-elle optimale ?

Le passage au renouvelable s'associe aujourd'hui à la question de la transition énergétique qui est une thématique d'actualité. Votre question me permettra de répondre à la question de savoir si la Côte d'Ivoire est aussi concernée par la transition énergétique, et donc si sa stratégie est optimale.

La transition énergétique c'est le passage à des systèmes de production, de transport, de distribution et de consommation d'énergie plus écologique, c'est-à-dire soucieux de l'environnement. Concrètement, la transition énergétique vise à transformer un système énergétique pour diminuer son impact environnemental.

Alors quelles sont les sources d'énergie visées par la transition énergétique ?

Les sources indexées sont celles qui émettent du monoxyde ou du dioxyde de carbone (CO et CO2), donc les énergies fossiles, mais aussi celles qui menacent l'environnement :

- pétrole (moins de pétrole dans la production d'électricité, et développer la mobilité électrique)
- le charbon (moins de charbon dans la production d'électricité)
- le gaz (moins de gaz dans la production d'électricité)
- le nucléaire (pas d'émission de CO2, mais débat sur la persistance d'une menace de radioactivité)

La transition est faite vers :

- L'hydraulique
- La biomasse

- Le solaire
- L'éolien
- La géothermique (usage des volcans)

Ceci dit, la Côte d'Ivoire est-elle concernée ?

La réponse est OUI et NON à la fois. Ou si vous voulez, OUI, mais à un rythme différent des autres pays, en particulier des pays occidentaux, et cela pour deux principales raisons :

Partant de la définition donnée plus haut, certaines sources d'énergie indexées sont présentes dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire : le gaz et en partie le fioul, qui représente la part de la production thermique de l'électricité, 70%. Pendant ce temps, la Côte d'Ivoire dispose d'un fort potentiel en énergie renouvelable (biomasse, solaire, hydraulique). Elle pourra donc exploiter ce potentiel et ainsi diversifier ses sources de production, sans pour autant que cela soit une contrainte venue de la transition énergétique.

La transition énergétique qui s'appuie sur les changements climatiques est une thématique universelle. D'ailleurs, l'avènement de la globalisation fait que la Côte d'Ivoire ne doit et ne peut se soustraire d'un tel enjeu.

En outre, il est scientifiquement prouvé une interconnexion entre le désert du Sahara et la forêt de l'Amazonie (Hongbin Yu, NASA, étude entre 2007-2013). Cela pour dire, qu'un changement à un point de la planète peut affecter la Côte d'Ivoire. On le voit avec les plages de Jacquville et Grand-Lahou qui se dégradent autant que le littoral de San Francisco en Californie.

Cependant, la transition énergétique devra être nuancée en Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire. Tout simplement parce que :

Nous sommes une jeune économie qui ne fait pas partie des « gros » pollueurs. La part du mix énergétique basée sur les énergies fossiles n'est rien comparée à celle de ces derniers.

La Côte d'Ivoire ne dispose pas de solution pour remplacer dans 10 ans, voire 20 ans, toute sa production d'électricité à partir du gaz

qui représente 70%. C'est un exercice périlleux. Réduire cette part du gaz est déjà salubre.

De plus, la transition énergétique vers des énergies dites propres ou vers des économies décarbonées reste encore un débat chez les grandes puissances. Par ailleurs, sachons que : tant que les énergies renouvelables resteront intermittentes nous ne pourrons pas nous passer des énergies fossiles, et donc une transition énergétique à 100% serait un leurre, même dans 10, 20, ou 30 ans. Seule l'évolution technologique pourra changer la donne. La crise énergétique actuelle en Europe met, en effet, en exergue les failles de la transition énergétique amorcée.

Les économies fragiles comme les nôtres doivent adopter une approche prudente et baser leur développement énergétique à la fois sur les énergies fossiles et les énergies renouvelables. Ce que fait la Côte d'Ivoire avec une quinzaine d'ouvrages de production d'électricité à base d'énergies renouvelables, et qui devraient compter à terme pour plus de 40% dans le mix énergétique.

Côte d'Ivoire un Hub Énergétique à l'horizon 2030 : une utopie ?

A cette réflexion, je dirais que la Côte d'Ivoire est déjà un hub énergétique. Le défi pour elle est plutôt de le maintenir face à la concurrence et surtout l'avènement du marché sous-régional de l'énergie qui verra la possibilité pour le Ghana de vendre de l'électricité à la Guinée ou le Sénégal d'en vendre au Burkina Faso.

Ce n'est donc pas une utopie ou encore en 2030, mais c'est un fait. La Côte d'Ivoire est un exportateur net d'électricité et fournit l'électricité à 5 pays de la sous-région : le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Bientôt, avec l'interconnexion des réseaux électriques au sein du marché ouest-Africain de l'électricité d'autres pays pourront se ravitailler en Côte d'Ivoire.

Cela d'autant plus que la Côte d'Ivoire en a les moyens. Sa capacité opérationnelle est d'environ 2500 MW aujourd'hui, mais d'ici 2025, 1500 MW devront s'ajouter pour atteindre 4000 MW installés. En 2030, cela devrait augmenter à 6000 MW, s'il n'y a pas de facteurs exogènes qui contrarient les calendriers des ouvrages.

Si vous deviez établir un classement Africain, en termes de santé du secteur de l'électricité (production, distribution...), à quelle position situeriez-vous la Côte d'Ivoire ?

Alors, bien évidemment je ne maîtrise pas le secteur de l'électricité de tous les pays Africains, donc difficile de faire un classement à ce sujet.

En ce qui concerne les investissements dans le secteur, la Côte d'Ivoire est citée en exemple à travers la confiance que lui accordent les bailleurs de fonds car la Côte d'Ivoire honore ses engagements.

En matière de qualité d'électricité, la Côte d'Ivoire dispose d'un temps moyen de coupure très faible en Afrique. Nous pourrions même observer une tendance à la baisse sur les six (6) dernières années en dehors de l'année 2021 (voir le rapport annuel de l'ANARE-CI).

Le taux d'accès à l'électricité est le meilleur dans la sous-région avec 7 ménages sur 10, contre 5 ménages sur 10 dans la sous-région, selon la

Banque Mondiale.

En matière de régulation, le travail abattu par l'ANARE-CI dans la protection du consommateur par exemple inspire certains régulateurs de la sous-région et de l'Afrique. Des retours sont régulièrement faits. Par ailleurs, la Banque Africaine de Développement (BAD) produit un classement sur la régulation des secteurs de l'électricité en Afrique (indice ERI) et nous pouvons observer que la Côte d'Ivoire progresse à la fois en matière de rang et de score.

Un mot de fin ?

Merci à Denkyem Institute pour cette initiative et pour l'intérêt porté à ma personne. Je suis très heureux de partager mes réflexions sur ces thématiques abordées et je serai davantage heureux de voir que cela a pu éclairer la lanterne des uns et des autres.

Je reste disponible pour de futures collaborations.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire et l'Afrique !

THE DENKYEM ROUNDTABLE N°1



THE DENKYEM ROUNDTABLE

Systèmes de santé en Afrique : quel modèle approprié ?

- Pourquoi accélérer la digitalisation des services de santé ?
- La Couverture maladie universelle et ses défis majeurs
- Repenser la formation des agents de santé pour un système plus performant
- Médecine traditionnelle : quel cadre réglementaire ?

VIA ZOOM

DENKYEM
Institute
Think. Act. React.

Pr Serge AFELI
Intervenant

Dr Samuel OHOUO BROU
Intervenant

Dr Jules NGUESSAN
Modérateur

SAMEDI 10 JUIN 2023 16H GMT

Le samedi 10 juin prochain, à partir de 16h GMT, Denkyem Institute vous convie à sa table ronde virtuelle dénommée The Denkyem Roundtable.

Le 1er numéro de l'année avait porté sur l'adéquation de l'écosystème entrepreneurial ivoirien à l'émergence de licornes, avec pour invités M. Kelly Adediha, Ex-BCG et Director Strategy & Business Operations chez Wasoko au Kenya, et Mme Nadine Zoro, Co-fondatrice de Impact Hub Abidjan. Pour ce 2nd numéro, nous parlerons santé, avec les intervenants de haut niveau que sont :

- le Pr Serge Afeli :

Titulaire d'un Bachelor in Physical Sciences de Kansas State University, d'un PhD in Pharmaceutical Sciences de University of South Carolina et d'un Executive MSHA de University of Alabama, il compte plus de 10 années d'expérience en pharmacologie clinique, en recherche scientifique fondamentale, en conception de programmes d'études et en éducation entrepreneuriale.

- Le Dr Samuel OHOUO BROU :

Docteur en médecine de l'université Félix Houphouët-Boigny, et spécialiste en Economie de la Santé diplômé du CESAG à Dakar, il intègre en août 2021 le bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en Côte d'Ivoire en tant que Consultant en Santé Maternelle et Infantile. Depuis Juillet 2022, il est, au sein de cette même institution, Consultant en Politiques et Systèmes de Santé et en Financement de la Santé.

Le Dr Jules NGUESSAN : chirurgien dentiste, diplômé de l'ESSEC Business School, membre du Comité Directeur de Denkyem Institute, avec à son actif plus de 10 années d'expérience dans les domaines de la santé et de l'industrie pharmaceutique, assurera la modération.

Nous vous y attendons!

THE DENKYEM ROUNDTABLE N°2

DEN KYEM **REPAE**

THE DENKYEM ROUNDTABLE

L'ÉCOSYSTÈME IVOIRIEN FAVORISE-T-IL L'ÉCLOSION DES LICORNES DE LA TECH?

Via **ZOOM**

SAM FEV 11
16h-17h30 GMT

Martial Kouassi
Responsable Communication du REPAE
(Modérateur)

Yasmine Kamara
Responsable Pôle Numérique de Denkyem Institute
(Modératrice)

Nadine Zoro
Co-Fondatrice et Directrice Générale de Impact Hub Abidjan
Invité

Kelly Adediha
Senior Director Strategy & Business Operations at Wasoko
Invité

Plus que trois jours avant la tenue de The Denkyem Roundtable, notre Table Ronde mensuelle, qui a pour objectif de traiter d'un sujet d'actualité, en recueillant l'avis d'experts extérieurs à l'association, comme de compétences internes.

Pour ce 1er numéro de l'année, le thème que nous avons choisi d'aborder est :
L'écosystème ivoirien favorise-t-il l'éclosion des licornes de la Tech?

Pour ce faire, nous avons sollicité des intervenants de qualité, à savoir :

M. Kelly Adediha, diplômé d'un Master in Computer and Information Systems et d'un MBA de l'INSEAD. Il est co-fondateur et rédacteur en chef de Tech of Africa, un média digital spécialisé dans l'actualité technologique. Cet ancien consultant du select Boston Consulting Group (BCG) a aussi occupé les postes de International Project Manager chez Zenysis Technologies et Associate chez Wuri Ventures. Il est présentement basé à Nairobi au Kenya où il occupe le poste de Senior Director Strategy & Business Operations chez Wasoko

Mme Nadine Zoro, actuellement Program Director au sein de DigiFemmes et Founding Partner/Managing Director à Impact Hub Abidjan. Elle a précédemment occupé le poste de Operations Analyst - Digital Financial Services à IFC Abidjan. Nadine est titulaire d'un Bachelor's Degree in Business, Organizations and Societies de Franklin and Marshall College aux Etats-Unis.

La modération sera assurée par Ansa Yasmine Kamara, CPA, CISA, CISSP, Responsable Pôle Transformation Numérique de Denkyem Institute, et Kouassi Martial Landry Amalaman, Responsable Communication du REPAE.

THE DENKYEM TGM ENCOUNTER

Intervenants

ARNAUD GOHI **DR ARTHUR BANGA** **AUGUINARD SEA** **DABÉ NOGBO**

L'IMPLICATION DES JEUNES EN POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Date
SAM 01
Avril

Heure
10H30
GMT

Lieu
TgMaster University,
à Cocody Riviera Attoban

Moderateur
DONASSIHI ABDLOUH COULIBALY

THE DENKYEM TGM ENCOUNTER

Ce samedi 1er avril 2023 à 10 h 30 GMT dans les locaux de la TgMaster University, à Cocody, Riviera Attoban, nous vous convions à la nouvelle édition de The Denkyem TgM Encounter qui portera sur le thème de l'implication des jeunes en politique en Côte d'Ivoire.

Comme panélistes, nous aurons :

- Dabé Nogbo - Le plus Jeune Président de Parti Politique en Côte d'Ivoire
- Dr Arthur Banga - Docteur en histoire des relations internationales de l'Université Félix Houphouët-Boigny et en histoire des stratégies militaires de l'École Pratique des Hautes Etudes de Paris.
- Auguinard Sea - Passionné de Géopolitique et de Politique , il est Membre du Bureau Politique du PDCI-RDA et Responsable du Réseau de la Presse Internationale dans le Cabinet du Président Henri Konan BÉDIÉ.
- Arnaud GOHI - Citoyen engagé, il est présent dans la vie sociale et politique de notre pays. Il a été membre de bureau politique de parti pendant 10 ans, avant de fonder LA GARDE CITOYENNE, mouvement qui promeut l'engagement et la participation citoyenne.

Nous vous attendons nombreux!

THE DENKYEM CONFERENCE



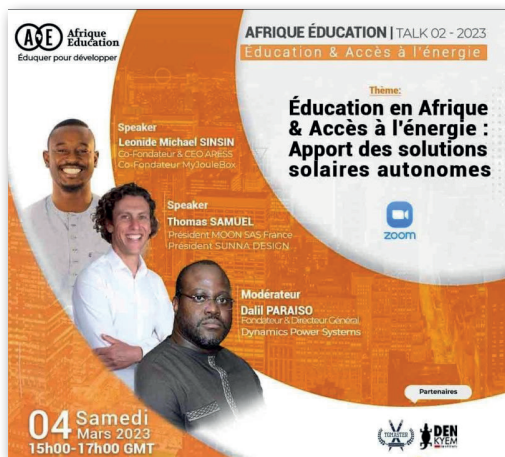
Les vendredi 29 et samedi 30 septembre 2023, se déroulera la 2e édition de notre flagship event, The Denkyem Conference.

Après une 1ère édition sponsorisée par Dalberg, entièrement en ligne, nous vous donnons rendez-vous cette année à Abidjan, avec encore une fois des invités de marque, triés sur le volet, qui nous entretiendront sur le thème de la stratégie de développement optimale des infrastructures en Côte d’Ivoire.

Au menu, des panels et interviews, pour aborder des sujets clés, avec des intervenants au cœur des processus de décision.

Nous avons hâte de vous y retrouver. A très bientôt.

AFRIQUE EDUCATION



TEXTE MANQUANT

AFRIQUE EDUCATION



TEXTE MANQUANT

WHAT'S NEXT?

Denkyem Institute est une **association** jeune, mais ambitieuse et résolue à atteindre ses objectifs.

Dans cette optique, de nombreuses initiatives seront bientôt lancées : **conférences, débats, actions sociales...**

Le **recrutement** se poursuivra tout au **long de l'année**, en vue d'attirer dans nos rangs les meilleurs **experts** possibles.

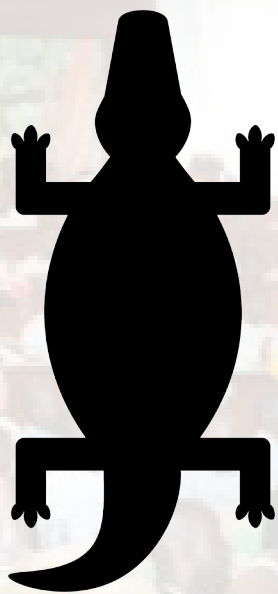
La mise en place de **partenariats** solides, en termes de **financement**, de **recherche** et **formation** fera également l'objet d'une attention particulière.

Nous vous invitons à nous suivre via :

www.denkyeminstitute.org

Denkyem Institute    

A bientôt !



**DEN
KYEM**
institute

**Think. Act.
React.**